

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du lundi 21 mars 2022, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENTE Mme May Margot (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, ainsi qu'au public et remercie chacun pour sa participation.

1. Appel

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres
Majorité : 19 voix (majorité qualifiée : 25 voix)

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Jean-Paul Lebet ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert et Sergio Santiago.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés Malo Bortolini (PLR) ; Nathalie Ebner Cottet (PS) ; Laure Pitteloud (PLR) ; Jean-Michel Rossetti (PLR) ; Marie-France Vaucher (Les Verts)

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que deux spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

PROCÈS-VERBAL

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
4. Crédit de 182'000 francs pour la réfection d'un appartement aux Bayards
5. Crédit supplémentaire de 125'000 francs au budget 2022 pour la création d'une classe de scolarité alternée
6. Classement de la motion socialiste sur le plastique à usage unique
7. Motion de l'UDC : « Pour le respect du français académique au sein de l'administration communale »
8. Motion du groupe POP : « Extinction éclairage nocturne de la commune »
9. Motion interpartis : « Pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers »
10. Projet de résolution du groupe PS : « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Lettres et pétitions

La présidente a reçu des courriers de M. Willy Curry ainsi que de M. Jean-Paul Lebet. Les missives sont disponibles pour les membres qui souhaitent en prendre connaissance.

3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

GED 5151

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Crédit de 182'000 francs pour la réfection d'un appartement aux Bayards

GED acg1234 | rcg1235

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves FATTON (cc) annonce que dans le tiroir des affaires politiques non-classées du dicastère des infrastructures, seul un dossier dort, depuis plus de quatre ans. Il s'agit de la réfection d'un appartement au sein du collège des Bayards, dossier qui, malheureusement, n'avait pas obtenu grâce auprès du Conseil général au mois de septembre 2017. Aujourd'hui, avec persévérance et conviction du bien-fondé de ce dossier, le Conseil communal se permet de solliciter à nouveau une demande de crédit, avec les mêmes objectifs.

M. Fattton ne souhaite pas revenir sur les circonstances qui ont occasionné ce refus, mais fait un bref rappel du pourquoi de cet investissement :

En 2016, à la suite du décès du locataire qui avait occupé cet appartement durant plus de 40 ans, il est vite apparu que pour envisager une remise en location, une rénovation totale était nécessaire au vu de la vétusté de ce bien. En étroite collaboration avec les entreprises locales, un projet a été élaboré afin de réaliser un appartement moderne et adapté au prix du marché. Constitué d'un hall d'entrée, de trois chambres, d'une salle de bain, avec wc, douche et baignoire, une cuisine ouverte sur le salon et la salle à manger, ainsi qu'un deuxième wc, séparé, pour la nuit. Cette configuration permet ainsi l'installation d'une famille avec enfants.

Aujourd'hui, la situation n'a pas changé et il est toujours important de remettre au goût du jour ce bien versé au patrimoine administratif et ainsi compléter, enfin et avantageusement, en location ce bâtiment composé de quatre appartements.

PROCÈS-VERBAL

Au niveau des coûts, les devis ont été réadaptés aux conditions 2020, avec une augmentation de 12'000 francs. Avec un amortissement moyen de 3,9 et un coût de l'argent calculé sur le demi-capital investi à 2 %, c'est une somme de 89'020 francs qu'il faudra consentir dans les charges communales pour la réalisation de ce projet, ce qui représente 743 francs de charges mensuelles. Avec une location estimée à 950 francs, sans charge, cet investissement sera couvert.

Le Conseil communal recommande bien entendu au Conseil général d'accepter ce crédit pour enfin vider ce tiroir des affaires politiques.

Ni la commission de gestion et des finances (CGF), ni la commission des bâtiments (CBAT) ne souhaitant s'exprimer, la présidente passe la parole aux groupes.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son étude et rapport très complet. Il ne fait aucun doute que l'entretien du patrimoine administratif est du devoir de la Commune. Cet appartement en faisant partie, sa rénovation est donc justifiée et nécessaire comme cela a été confirmé lors de la visite de la commission des bâtiments. Même si le prix des rénovations proposées est logiquement plus élevé que lors de l'estimation précédente, il reste très raisonnable en regard des travaux prévus.*

De plus, sans être des experts immobiliers, nous sommes convaincus qu'une fois rénové, cet appartement pourra se louer pour un montant avoisinant 1'000 francs par mois, ce qui sera en adéquation avec les conditions du marché et permettra de reporter intégralement le coût de la rénovation sur la location.

Nous apprécions aussi les synergies possibles avec la classe MATAS, notamment les options prévues pour rendre la configuration des pièces très modulaire, même si cela n'est pas forcément l'argument le plus important à nos yeux.

Une question de notre groupe n'a cependant pas trouvé réponse dans le rapport du Conseil communal : est-ce que les travaux envisagés vont contribuer, du moins partiellement, à réduire la consommation énergétique de cet objet immobilier ? À nos yeux, il est nécessaire de penser à l'aspect écologique à chaque fois que des travaux de rénovation sont envisagés.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste sera majoritairement favorable au crédit de 182'000 francs pour la réfection de cet appartement au collège des Bayards ».

M. André ROSSELET (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC a pris connaissance de la demande de crédit pour la réfection d'un appartement au collège des Bayards.*

J'ai personnellement visité l'appartement en question avec la commission des bâtiments, j'ai pu constater la vétusté des lieux et ainsi convaincre mes collègues du groupe UDC d'accepter cette rénovation qui est indispensable.

Notre groupe acceptera ce crédit à l'unanimité ».

M. Sébastien BURRI (PLR) prend la parole ainsi : « *Le PLR a pris connaissance de la demande de crédit et du rapport s'y rapportant. En état de fait, il n'y a pas de grande révolution en comparaison du dossier présenté il y a quatre ans, lors du Conseil général du 25 septembre 2017.*

Les travaux qui devaient être réalisés alors sont toujours d'actualité et quelques points sont venus s'y ajouter.

Qu'avons-nous gagné ou perdu en quatre ans ?

- *Une plus-value de 12'000 francs à la demande de crédit, soit trois mille francs par année de législature.*
- *Nous avons économisé la gestion administrative de quatre années de location, mais nous avons perdu 48 loyers estimés à 850 francs. En fin de compte, c'est 40'800 francs de manque à gagner.*
- *Les charges liées à ce logement ont dû être payées par l'autorité, excusez-moi par les contribuables de Val de Travers.*

PROCÈS-VERBAL

- *En fin de compte, la perte financière peut être estimée à environ 52'000 francs.*

Ce manque à gagner représente 30 % de la demande de crédit qui nous est présentée ce soir.

L'école des Bayards fait partie du patrimoine communal et doit être entretenue. L'entretien régulier d'un bâtiment est rentable, 100 francs investis aujourd'hui évitent d'en investir 1'000 deux ans plus tard ; nombre de propriétaires connaissent cet adage.

Il y a quatre ans, cette demande de crédit s'est jouée à une voix près et le crédit a été refusé. Il serait regrettable que l'histoire se répète à nouveau.

C'est pour les raisons énumérées ci-dessus et le fait que le projet réponde à des besoins de location ou autres utilisations que la majorité des membres du PLR recommande l'acceptation de cette demande de crédit ayant pour but l'entretien du patrimoine communal et le respect d'un investissement judicieux des deniers publics ».

M. Philippe VAUCHER (POP) s'exprime ensuite : « *Voilà un crédit qui a un certain air de déjà-vu. Et comme lors de la votation précédente sur le même objet, le POP est d'avis que lorsque l'on a un bien, on l'entretient. Ce d'autant plus que ce bien figure au patrimoine administratif. Et si d'aventure la classe MATAS ne se faisait pas ou quittait les Bayards, la Commune aura un bel appartement à louer pour accueillir une famille. Nous soutiendrons donc ce crédit* ».

Mme Naomi HUMBERT (Les Verts) s'exprime ensuite : « *Notre groupe avait déjà accepté en 2017 la demande de crédit pour cette réfection. Le contexte était alors un peu différent. Les premières estimations du Conseil communal pour ces travaux étaient de 120'000 francs pour la remise au goût du jour de cet appartement de 4,5 pièces, puis de 170'000 francs après estimations plus fines et soumis au vote du Conseil général, refusé à une voix près. Nous relevons que, depuis, les coûts ont encore pris l'ascenseur et sont en hausse de 6 % dans le crédit qui nous est présenté ce soir.*

Nous soutenions ce projet estimant qu'il était porteur, que les travaux permettraient d'accueillir une famille de quatre à cinq personnes et de maintenir une activité scolaire dans les villages décentralisés. Or, aujourd'hui, le collège est vide et nous ne pensons pas que l'accueil d'une famille supplémentaire aurait changé la donne ou changerait la donne aujourd'hui. Nous y reviendrons au point suivant de l'ordre du jour.

Cinq ans se sont écoulés. Nous constatons objectivement que ce logement vide ne rapporte rien à la Commune, démographiquement et financièrement parlant. Aussi, notre groupe soutiendra ce crédit et espère que les autres groupes en feront de même pour débloquer ce dossier ».

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique qu'il apparait à son groupe plutôt intéressant de rénover cet appartement, qui mérite des travaux. Il soutiendra donc cette demande de crédit.

Le groupe AGORA estime qu'il est également important de réfléchir à la question énergétique et prie le Conseil communal d'en tenir compte.

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour l'excellent accueil à cette demande de crédit. Il rassure le PS et AGORA sur le fait de l'amélioration énergétique, qui sera importante. Il s'agit d'un appartement vétuste ; il y avait entre le plafond et le plancher ainsi que le deuxième plafond qui a été construit, un vide sanitaire d'environ 2 mètres 50, qui était aussi chauffé. L'idée est bien d'améliorer cette enveloppe, refaire les sols, les isoler, de pouvoir travailler et d'améliorer l'efficacité énergétique de cet appartement.

En réponse au groupe PLR, on peut effectivement regretter que ce dossier n'ait pas passé en 2017 et que certaines locations aient été loupées jusque-là. Toutefois, il faut aujourd'hui aller de l'avant et ne pas revenir sur ce fait. Il faut maintenant rénover et louer cet appartement et, soit par le biais de MATAS, soit par une location, pouvoir faire venir une nouvelle famille aux Bayards. Cela ne va pas forcément changer le nombre d'élèves aux Bayards, mais permettra d'améliorer l'activité et avoir une famille en plus est toujours important, autant pour la vie de la société que pour les sociétés locales.

PROCÈS-VERBAL

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 182'000 francs pour la réfection d'un appartement aux Bayards, tel que présenté par le Conseil communal.

5. Crédit supplémentaire de 125'000 francs au budget 2022 pour la création d'une classe de scolarité alternée

GED acg5333 | rcg507

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe CALAME (cc) prend la parole en ces termes : « *De nombreuses discussions ont déjà eu lieu sur cette thématique, des débats riches voire passionnés qui ont clairement démontré de la sensibilité du sujet. Le Conseil communal est totalement conscient des éléments suivants :*

- *Ce projet n'est pas la solution universelle aux problématiques de comportement à l'école ;*
- *Il ne permettra pas de venir en aide à tous les élèves pour qui notre école n'offre pas de solutions appropriées à l'heure actuelle ;*
- *Il est regrettable que notre cercle scolaire doive lui-même proposer des solutions à ce genre de problèmes, et que celles-ci ne viennent pas de l'échelon supérieur ;*
- *La localisation aux Bayards ne fait pas l'unanimité ;*
- *Il s'agit d'une nouvelle augmentation de charges pour notre collectivité.*

Malgré ces éléments, le Conseil communal considère :

- *Que ce projet a le mérite de chercher une solution à un problème que personne ne réfute ;*
- *Qu'il est préférable d'agir seul, même si la solution n'est pas idéale, plutôt que de ne rien faire et d'attendre ;*
- *Que le caractère pilote de ce projet permettra de remettre en question beaucoup de ses composantes au fil des mois, notamment sa localisation si nécessaire.*

À celles et ceux qui considèrent que ce projet s'écarte des objectifs que devrait avoir une école à visée inclusive, le Conseil communal répond que ce n'est pas le cas, et précise ceci :

- *Les liens entre la classe SA et la classe régulière ne seront jamais interrompus ;*
- *L'objectif principal de la classe SA est le retour en classe régulière dans de meilleures conditions.*
- *La mesure offrira une bouffée d'oxygène à toutes celles et ceux qui souffrent d'une situation compliquée :*
- *L'élève lui-même qui est en souffrance, et qui pourra trouver une situation différente qui l'aidera peut-être ;*
- *Ses parents qui bien souvent sont démunis et preneurs de toute solution qui puisse améliorer une situation devenue ingérable ;*
- *Les enseignants qui ont besoin d'aide dans la gestion de leur classe ;*
- *Les élèves de la classe qui ne disposent plus de l'attention qu'ils mériteraient de la part de leurs enseignants.*

Le Conseil communal vous remercie donc de bien vouloir accepter ce crédit supplémentaire, convaincu de son bien-fondé, mais aussi des points de vigilances mentionnés en préambule.

Merci de votre attention, je me réjouis d'écouter la position de vos groupes et tenterai de répondre à vos questions. »

Ni la CGF, ni le Conseil d'établissement scolaire (CES) ne souhaitant s'exprimer, la présidente passe la parole aux différents groupes.

PROCÈS-VERBAL

M. Roland SCHORDERET (PLR) prend la parole en ces termes : « Chacun d'entre nous a connu dans son parcours scolaire des élèves perturbateurs, inadaptés et réfractaires au monde de l'école, écopant moult punitions, expulsions pour parfois avoir comme unique solution le placement en institution. Échec programmé pour toute une vie.

Pour le corps enseignant, il s'agit d'un véritable défi et aussi d'un combat. Un ou deux élèves inadaptés suffisent à perturber tout une classe. De par son comportement qui peut aller jusqu'à l'agressivité, cet élève peut focaliser sur sa personne toute l'énergie et la meilleure volonté de l'enseignant au préjudice parfois des autres élèves.

Les mesures proposées par l'école, telles que les différentes formes de soutien et de renfort pédagogique, suivis thérapeutiques, sanctions, rencontres avec les parents s'avèrent, dans certaines situations, totalement inefficaces.

Dans la recherche de solutions, le rapport présenté par le Conseil communal, que je remercie, a pris comme exemple la réponse des Autorités du canton de Vaud à cette problématique. Il s'agit du programme MATAS, acronyme de Modules d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité. En résumé, il s'agit d'un cursus de trois mois pour chaque élève, renouvelable une seule fois. La semaine est scindée, d'une part en trois jours où il bénéficiera d'un soutien dans ses capacités d'acquisition et de motivation puis, d'autre part, deux jours où il réintègrera sa classe d'origine avec une collaboration soutenue entre les divers enseignants-éducateurs impliqués dans ce processus.

En effet, un élève intégré dans la classe de scolarité alternée (SA) restera rattaché à sa classe régulière et avec comme objectif qu'il y retourne de façon définitive, devrait permettre dans certaines situations d'éviter de devoir transférer un élève dans une institution spécialisée, transfert trop souvent irréversible et synonyme de changement durable dans le cursus scolaire de l'élève, exactement ce qu'une école à visée inclusive se doit de combattre tant que faire se peut.

Actuellement, le Cercle scolaire de Val-de-Travers dispose de plusieurs formes de soutien aux élèves en difficulté en fonction de l'âge des enfants et de l'année de scolarité. Mais il s'agit là d'un soutien agissant sur les faiblesses de l'enfant, par exemple en lecture. Mais aucune de ces mesures n'offre de solutions pour les problématiques de comportement.

Sans reprendre les éléments du rapport, nous saluons les objectifs et le concept proposé. En ce qui concerne le public-cible, nous trouvons quelque peu réducteur le choix de limiter l'accès aux élèves du cycle 2, alors que démonstration nous a été faite que des élèves plus jeunes, voire plus âgés, pourraient également bénéficier des outils qui seront mis en place dans cette classe de scolarité alternée. Nous relevons aussi que l'ensemble des professionnels de l'éducation, les parents et bien sûr l'enfant concerné devront donner leur accord à cette nouvelle expérience pédagogique car oui, il s'agit de donner une nouvelle chance à cette jeunesse en décrochage voire en rupture avec la vie scolaire.

Ce projet pilote en est encore au stade de sa définition, il devra présenter des objectifs clairs, des programmes structurés ainsi que des conditions d'accès et une évaluation standardisée bien réfléchie, permettant d'offrir aux élèves les meilleures chances de réintégrer de façon durable leur classe originale.

Nous relevons aussi le choix du collège des Bayards avec la proximité d'un centre équestre et la collaboration avec Mme Reinhard et son chien-médiateur, autant d'éléments bénéfiques pour ces élèves. De plus, avec la rénovation de l'appartement acceptée tout à l'heure par notre Autorité et en ajoutant l'aménagement d'une nouvelle place de jeux, nous pensons que ce projet part sous les meilleurs auspices, même si des améliorations, et peut-être des changements, pourront être effectués selon l'évolution constatée.

Ce projet sera supervisé sur le plan scientifique par l'Université de Neuchâtel et une évaluation finale sera établie après trois ans d'activité, ce qui constitue une sorte de garantie, aussi bien en cas de réussite que d'échec.

Au-delà de toute considération financière, ce projet donne une nouvelle chance pour des enfants en difficulté, une réelle amélioration de la vie en classe pour les enseignants et surtout un véritable espoir pour des parents souvent désespérés.

Seul bémol, nous aurions voulu un meilleur engagement du Canton sur le plan financier puisque au final cette expérience pédagogique devrait aboutir à une solution cantonale pour cette problématique.

PROCÈS-VERBAL

Avec l'espoir de donner un meilleur avenir à tous nos enfants, le groupe PLR soutiendra dans sa grande majorité ce projet et par conséquent cette demande de crédit supplémentaire de 125'000 francs ».

Mme Gloria DIAS (PS) s'exprime ainsi : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et tient également à en remercier ses auteurs. Les situations soulevées font remarquer qu'un réel besoin d'encadrement des élèves en difficultés sur le point du comportement est présent.*

De fait, nous sommes reconnaissants que le Conseil communal décide de traiter la thématique de l'exclusion scolaire et cherche des outils afin de rendre notre école plus inclusive. Notre groupe est également conscient qu'il n'y a pas de vision globale d'une réelle école inclusive à l'échelle cantonale et que notre cercle scolaire doit cependant tenter d'y apporter des solutions tant pour les élèves en souffrance ainsi que pour leurs familles, tout comme pour donner aux enseignants de classe régulière des mesures soutenant leur propre action pédagogique.

De premier abord, notre groupe s'est montré perplexe quant à l'idée de sortir un ou une élève de sa classe et de le ou la faire se déplacer dans un bâtiment où d'autres classes régulières ne seraient pas présentes alors que la politique éducative actuelle se veut inclusive.

Après réflexion, les conseillères et conseillers généraux de notre groupe comprennent qu'il est important d'agir et que ce projet est déjà une amorce de soutien spécifique. Néanmoins, lors de la construction du concept éducatif et pédagogique de cette classe, nous invitons le Conseil communal à mener une collaboration étroite avec les services éducatifs ambulatoires afin de prendre en considération la question du soutien à la parentalité.

Des rapports d'évaluation de 2019 et 2021 du canton de Vaud sur les classes MATAS nous donnent des recommandations concrètes et étudiées et démontrent que tous ces acteurs doivent être impliqués dans la mise en place et la tenue de projets d'encadrement « MATAS », ceci dans un souci de résultats positifs et d'inclusion pour les élèves qui ne doivent pas se sentir mis au ban. Le travail en équipe avec tous les partenaires ainsi que le soin de la communication doivent être omniprésents afin qu'il rende vivante cette collaboration.

Nous nous permettons donc de revenir à l'avenir avec des questions au Conseil communal afin de dresser un premier bilan de la classe de scolarité alternée et, par la suite, de manière régulière afin de savoir si celle-ci répond toujours de manière satisfaisante aux besoins rencontrés et qu'elle poursuit ainsi la visée inclusive. Un retour régulier pourrait également se faire par le biais du CES.

Subsiste encore une question : l'effectif des élèves nous semble élevé par rapport au personnel qui assure l'encadrement, n'existe-t-il pas une possibilité d'améliorer cela ?

Pour conclure, le groupe socialiste se prononcera en faveur de ce crédit. »

M. VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : « *Nous remercions le Conseil communal pour ce projet qui est un pas indispensable dans la bonne direction. En effet, si la plupart du temps, l'intégration d'enfants rencontrant des difficultés diverses est un succès, il existe aussi des cas très douloureux. Des élèves (ceux avec un profil MATAS mais aussi leurs camarades) et des enseignant-e-s souffrent.*

L'intégration à tout prix, voulue par le Département, ne doit pas se faire sur le dos des autres élèves (qui ont droit à un climat de travail serein) et envoyer les enseignant-e-s en dépression ou burnout. Et comme le service de l'enseignement obligatoire, suivant son habitude, ne fait et ne propose rien, nous nous devons d'agir au niveau communal.

Il n'y a donc pas à hésiter, mieux vaut une première solution perfectible.

Nous comptons sur la direction pour affiner ce projet, en collaboration avec les divers intervenant-e-s de l'école.

Nous précisons aussi que nous sommes, par contre, fermement opposés à un éventuel déplacement de la classe Passerelle qui doit, pour une question de cohérence pédagogique, être intégrée à un grand collège comptant de nombreux élèves.

Nous soutiendrons donc le crédit tel que présenté. »

PROCÈS-VERBAL

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *L'UDC est également sensible à ces questions. Il est clair que le statu quo n'est pas souhaitable.*

Le présent projet est une porte ouverte vers ce qui peut peut-être constituer une solution. Malgré une participation cantonale un peu faible au regard des conclusions qui sortiront de cette expérience, nous pensons que ce projet reste pertinent.

En outre, le fait que ce projet soit mené dans notre commune est doublement profitable, puisqu'il répond à une demande existante et confère à notre commune un rôle de pionnier pour répondre à cette demande.

Enfin, nous saluons la volonté du Conseil communal d'établir potentiellement cette classe aux Bayards, ce qui permet d'intégrer un peu mieux les régions périphériques de notre commune à la dynamique du cercle scolaire tout en offrant aux élèves dans le besoin un cadre aussi beau que paisible.

L'UDC acceptera donc ce crédit à l'unanimité ».

M. Thierry RAY (AGORA) prend la parole en ces termes : « *Le groupe AGORA remercie le Conseil communal pour son rapport et soutiendra ce crédit car il est particulièrement sensible au problème du décrochement scolaire.*

Agir en amont dès que nous observons ce décrochement permettra au final, à la société, de faire des économies. En effet, il faut éviter autant que possible que ces jeunes en fin de scolarité doivent passer par des écoles spécialisées, ce qui a un coût certain pour notre Commune, ou pire encore émarger à l'office de l'assurance invalidité.

Par contre, lors de la séance de préparation de notre groupe, si personne n'a remis en cause le concept ni le crédit, beaucoup se sont interrogés quant au choix du lieu.

Les déplacements sur les Bayards seront nombreux et une localisation mieux centrée et plus accessible par les transports publics serait peut-être plus opportune ».

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) s'exprime à son tour : « *L'école est de plus en plus confrontée à des élèves en risque de décrochage scolaire, démotivés ou désinvestis des apprentissages et c'est sans compter le désabusement, voire le découragement de certains parents face à de telles situations.*

On le voit depuis plusieurs années : le système scolaire est en pleine mutation. Si parfois les aménagements dégagent des effets positifs, on doit malheureusement constater qu'il y a de moins en moins de place ou plutôt moins de temps pour les élèves « particuliers ». Ceux-ci sont peut-être tout simplement un peu moins autonomes que les autres ou méritent plus d'attention, d'accompagnement ou d'encouragement. Mais voilà, avec l'optimisation demandée au système scolaire bientôt digne d'une entreprise privée et avec l'augmentation du nombre d'élèves par classe, il faut trouver d'autres alternatives : autrement dit, on règle un problème et trois autres surgissent. Le Conseil communal le fait avec beaucoup de professionnalisme à l'image de son rapport qui nous est soumis ce soir et de ce qui a déjà été mis en place comme la classe Passer'ailes ou la classe Tremplin.

Notre groupe ne conteste pas l'importance de créer une classe de scolarité alternée qui n'a pas pour objectif – et nous le saluons – d'exclure purement et simplement des élèves du cursus scolaire. Non, au contraire, l'objectif est de les soutenir en parallèle et pendant maximum trois journées par semaine selon l'avis du service socio-éducatif, des parents concernés et de la direction de l'école.

Nous sommes cependant dubitatifs par rapport à la localisation de cette classe. Nous avons été attentifs aux arguments apportés par le Conseil communal et il nous semble qu'ils sont plus ciblés sur l'opportunité qui se présente avec l'appartement actuellement disponible que sur de réelles solutions pédagogiques qui justifieraient une localisation incontournable aux Bayards. Notre commune – toujours estampillée « qualités naturelles » - dispose de plusieurs autres localisations proches de la nature, des ruisseaux, des champs, des animaux qui, selon nous, pourraient tout autant correspondre à ces critères, mais en étant mieux centrées et plus respectueuses des émissions de gaz à effet de serre.

Si nous ne remettons pas en cause les bienfaits de la thérapie animale par exemple, nous ne doutons pas que celle-ci puisse être dispensée dans tous les villages du Vallon et qu'il est possible à l'occasion d'organiser des déplacements jusqu'au centre équestre des Bayards.

PROCÈS-VERBAL

C'est pour ces raisons que notre groupe soutiendra les principes d'une classe de scolarité alternée respectueuse des besoins pédagogiques des élèves concernés, mais également en adéquation avec les enjeux « climato-pédagogiques » auxquels toute la population est confrontée ».

M. CALAME (cc) remercie les groupes pour leur accueil très favorable à ce projet, pour lequel l'entrée en matière ne semble pas être combattue. Il revient en premier lieu sur le sujet du centre équestre et confirme que la proximité de ce centre fut une des raisons qui a poussé le choix de l'emplacement aux Bayards. Il faut savoir que ce sont de nouveaux tenanciers qui sont établis depuis quelques mois. Ces deux personnes sont titulaires d'un master en enseignement spécialisé, dont l'une travaille dans un MATAS dans le canton de Vaud, et sont absolument motivées et déterminées à prendre part à ce projet. Des belles possibilités de synergies sont donc à considérer au niveau de la proximité entre le collège des Bayards et le centre équestre. Ce projet ne date pas d'hier, il est en réflexion depuis plusieurs années. Un sérieux intérêt avait été démontré par un agriculteur de la région, du côté des Bayards également. Cet intérêt est à renouveler, il faudra prendre contact et voir si l'évolution de la situation permet toujours ce partenariat. Ce sont donc deux éléments qui faisaient que le choix des Bayards avait tout son sens. Il y a également la « logique du béton », c'est-à-dire d'utiliser les bâtiments à disposition. La plupart des collèges sont largement saturés, ainsi il n'y a plus beaucoup d'endroits où il y a de l'espace et des classes disponibles. Il y aurait éventuellement le collège de Boveresse, mais sa problématique est déjà connue du Législatif. Ainsi, d'un point de vue bâtiment scolaire, il s'agit ici aussi d'une opportunité. L'association « Parrainage suisse pour communes de montagne » (Patenschaft) a également investi il y a deux ans environ 100'000 francs pour la rénovation de ce collège ; il s'agit d'un subventionnement qui est censé être remboursé s'il n'y a plus d'activité scolaire dans un collège ; redonner une vie scolaire à ce collège permettrait ainsi d'éviter ce potentiel remboursement. Avant d'imaginer d'y mettre la classe SA, le Conseil communal avait sollicité les familles des Bayards afin de savoir si une classe de niveaux 1-2-3-4H dans ce collège pourrait les intéresser à nouveau – puisqu'à l'époque, il y a six ou sept ans, il avait été décidé de fermer le collège des Bayards – la réponse de ces familles avait été unanime, un non catégorique, dans le sens où elles préféraient la situation actuelle, amener leurs enfants aux Verrières.

Par rapport aux questions du groupe socialiste, M. Calame se réjouit de voir ses membres suivre ce projet et poser régulièrement les bonnes questions afin de s'assurer que la bonne direction est suivie et au maintien de cette vision inclusive ; ce qui est le but du projet pilote et du suivi scientifique, qui sera financé par le SEO et qui permettra aussi d'exploiter des synergies avec ce qui va se passer dans la classe relais. Cescole a communiqué dans la presse récemment qu'il mettait en place une structure similaire (la classe relais) et il existe également la classe « OASIS » à la Chaux-de-Fonds, qui bénéficie du même suivi scientifique. Le but est donc de faire un monitoring précis et de s'assurer que d'ici trois ans on ait une solution qui tienne la route.

Si l'effectif (15 enfants) peut sembler élevé et à la question de savoir s'il existe des possibilités pour améliorer cela, M. Calame répond que ce chiffre est donné de façon indicative. Les dernières discussions amènent plutôt à considérer un seul groupe de huit enfants, soit deux groupes d'un effectif moindre. Ceci sera à affiner et il sera tenu compte de la position du groupe PS dans la décision.

Pour répondre au POP, M. Calame ne peut que confirmer les propos de M. Vaucher par rapport à l'inactivité du SEO. Concernant la classe Passer'ailes, le message a été entendu et elle ne sera pas déplacée aux Bayards, mais restera localisée dans le collège de Fleurier, pour autant que cette fameuse logique du béton le permette.

En ce qui concerne les enjeux climatiques, remarques du groupe des Verts, il est vrai que le village des Bayards peut sembler éloigné, mais il ne s'agit que de dix minutes de trajet depuis Fleurier ; un peu plus depuis Noiraigue et il est vrai que ce n'est pas un lieu central. M. Calame précise toutefois que les transports seront effectués par le véhicule électrique que l'Ecole Jean-Jacques Rousseau vient d'acheter et seront assurés par du personnel communal. À préciser également qu'il n'y a pas de retour à midi, le repas étant cuisiné et pris sur place avec les animateurs.

Par rapport à la thérapie animale dans chaque village, peut-être que ce projet permettra de déduire des stratégies plus globales, mais pour l'instant cela n'est pas à l'ordre du jour.

Finalement, en réponse au groupe Agora, faire des économies en évitant les écoles spécialisées, ce serait bien entendu idéal si, in fine, les 300'000 francs versés par la Commune aux institutions spécialisées pouvaient être diminués. Toutefois, l'objectif de ce projet est purement pédagogique avant tout.

PROCÈS-VERBAL

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe Les Verts

Article premier : ¹Un crédit de 125'000 francs est accordé au Conseil communal pour la création d'une classe de scolarité alternée.

²Cette classe répond aux objectifs socio-pédagogiques et de développement durable.

³Sa localisation tient compte des critères de mobilité durable en termes de déplacements.

M. SANTIAGO (Les Verts) prend la parole afin de défendre cet amendement : « *Notre amendement consiste à l'ajout de deux alinéas à l'article 1. Concernant l'alinéa 2, comme dit précédemment, nous soutenons le principe d'une classe de scolarité alternée permettant de répondre aux objectifs socio-pédagogiques. Tout le monde s'accordera à admettre que les premières années d'école constituent en effet un enjeu important pour la réussite scolaire. Ceci démontre la nécessité d'agir auprès des élèves en décrochage pour la suite de leur vie et du choix de leurs activités professionnelles. Il nous semble tout autant important d'ancrer d'autres bonnes habitudes qui sont assez bien réglées au niveau des différents collèges (dire « bonjour », respecter le corps enseignant, les copains, copines, etc.).*

Selon nous, ces bonnes habitudes doivent aussi se prendre au niveau du développement durable qui intègre à la fois les dimensions sociales, environnementales et économiques. Cela passe aussi par la mise en place de projets intergénérationnels pour ces jeunes qui s'ancrent aussi dans des objectifs socio-pédagogiques et probablement plus difficiles à mettre en place dans certains de nos villages comme Les Bayards.

Concernant l'alinéa 3, dans le prolongement de nos arguments précédents, nous rappelons que les objectifs de mobilité durable en termes de déplacement favorisent le recours à la mobilité douce comme le vélo, la marche, les rollers et la trottinette. Outre les bienfaits pour notre planète, ceux-ci sont aussi indéniables pour la santé physique et psychique de nos chères têtes blondes.

Bien sûr, l'incitation à l'utilisation des transports communs fait également partie de ces objectifs de mobilité durable. Là aussi, il paraît plus adéquat du point de vue des impacts sur l'environnement et du nombre d'élèves concernés de localiser la future classe sur l'axe principal desservant Noiraigue à Buttes. À moins qu'une majorité des élèves concernés provienne de la région des Bayards ou qu'il soit prévu qu'ils passent leurs semaines à faire essentiellement de l'équitation, il ne nous paraît pas souhaitable d'imposer des trajets superflus.

Ayons à l'esprit que nous allons discuter tout à l'heure d'une motion interpartis concernant le réchauffement climatique et la sobriété énergétique. Par conséquent, nous souhaitons par le biais de cet amendement que la localisation de la classe de scolarité alternée soit mieux centrée vis-à-vis de l'ensemble des élèves du vallon. Cela nous permettra certainement de faire des économies bienvenues sur de futurs transports scolaires supplémentaires. »

M. CALAME (cc) indique que le Conseil communal n'a pas prévu de combattre cet amendement, considérant qu'il ne contraint pas la mise en œuvre de ce projet telle qu'elle est présentée dans le rapport.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe combat cet amendement, tout d'abord en raison de l'alinéa 2 proposé, qui lui paraît ne pas représenter une plus-value pertinente ; il serait alors possible d'insérer une telle référence dans l'intégralité des arrêtés touchant aux projets scolaires. Les objectifs socio-pédagogiques sont définis par le Cercle scolaire et les différentes entités, ce n'est donc pas ici qu'on peut de manière pertinente ajouter une telle disposition. Quant à l'alinéa 3, une localisation qui tient compte des critères de mobilité durable, bien évidemment celle-ci est toujours plus souhaitable, toutefois, le groupe UDC estime que la localisation doit d'abord tenir compte des synergies et de l'inclusion de l'ensemble des régions de notre commune. Ce n'est pas parce qu'une région est décentrée qu'elle doit être défavorisée sur des projets comme celui-ci ou d'autres.

PROCÈS-VERBAL

M. Quentin DI MEO (PLR) annonce que, tout comme l'UDC, son groupe refusera cet amendement pour différentes raisons. Beaucoup de choses intéressantes ont été dites ce soir par le représentant des Verts. Toutefois, ce soir le Législatif examinera le Plan climat, une motion qui a été signée par le parti Libéral-Radical. À son sens, c'est cette manière qui permet de pouvoir intégrer des éléments comme le développement durable au sein de la Commune, ceci dans différents sujets et différents domaines, mais en aucun cas en créant un précédent et en amendant le texte présenté. Si cette notion est ajoutée dans cet arrêté, elle pourrait l'être dans tous les autres, puisque, évidemment, dans chacune des réflexions du Conseil général – et du Conseil communal aussi il l'espère – ces éléments doivent rester à l'esprit et doivent être ancrés de plus en plus dans notre commune.

M. SANTIAGO (Les Verts) répond qu'évidemment le développement durable est un élément que tous les groupes ont intégré ; il s'en réjouit et s'en félicite d'ailleurs. Plus tard dans la soirée interviendra le sujet de la motion interpartis relative à l'établissement d'un Plan climat, qui, il l'espère, passera à l'unanimité. Maintenant, l'Assemblée doit prendre une décision par rapport à la localisation, qui, de l'avis du groupe des Verts, est en contradiction avec les objectifs de cette motion. Si cette motion reste un vœu pieux, d'une portée très générale, et que l'on ne commence pas directement avec le deuxième objet à se poser sérieusement la question de savoir quels vont être les impacts en termes de déplacements, de temps perdu par les élèves pour se rendre jusque là-bas, en localisant aux Bayards, alors il y a un sérieux problème de cohérence.

Mme DIAS (PS) annonce que le groupe socialiste soutiendra cet amendement car le Conseil communal ne s'y oppose pas et surtout parce que cela va dans la ligne du Plan d'étude romand (PER).

Mme Adriana IOSET (POP) demande si l'acceptation de cet amendement induirait que la classe SA ne pourra pas être localisée aux Bayards.

M. CALAME (cc) répond que l'interprétation que fait le Conseil communal de cet amendement est que non, l'alinéa 3 n'empêcherait pas directement la localisation de cette classe aux Bayards, mais qu'elle devrait se faire dans des conditions raisonnables en termes de mobilité durable et de déplacements. Considérant le nombre d'élèves ainsi que le moyen de transport utilisé pour leur déplacement ainsi que le nombre de déplacements sur une journée, le Conseil communal est parti du principe qu'une localisation aux Bayards pourrait être acceptée, malgré cet amendement. Si ce n'est pas le cas, alors le Conseil communal demandera une suspension de séance.

M. SANTIAGO (Les Verts) confirme les propos de M. Calame. La première version de l'amendement prévoyait que la localisation soit « optimisée », ceci afin de ne pas fermer la porte au collège des Bayards. Les Verts avaient également pensé à d'autres lieux, ainsi l'idée est d'optimiser la localisation et clairement, pour eux, les Bayards n'est pas une solution optimale pour ces raisons de trajets superflus.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) souhaiterait rappeler que les Bayards ne sont pas non plus le *Mordor*. Ce village se trouve à 10 minutes de voiture depuis le collège Longereuse. Il faut relativiser un peu quand on parle de *perte de temps* ou de *délocalisation* ou d'autres termes encore.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe s'étonne de l'utilisation d'un véhicule électrique alors que des transports publics existent. On parle d'économies d'énergie en rénovant l'appartement des Bayards, mais un véhicule électrique pollue aussi, ce n'est pas aussi vert qu'on le croit, surtout au niveau des émissions de particules fines. Il rappelle que la majorité des particules fines sont émises par les freins et les pneus et tout véhicule électrique possède des freins et des pneus. Donc la réflexion du lieu, Bayards ou ailleurs se justifie. Le groupe Agora soutiendra donc l'amendement des Verts.

PROCÈS-VERBAL

L'amendement étant combattu, la présidente passe à son vote. Il est **refusé par 19 NON, contre 14 OUI, il y a deux abstentions.**

La présidente poursuit avec l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est par 32 OUI que le Conseil général accepte la demande de crédit supplémentaire de 125'000 francs au budget 2022 pour la création d'une classe de scolarité alternée, telle que présentée par le Conseil communal. Il y a 3 abstentions.

6. Classement de la motion socialiste sur le plastique à usage unique

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'il y a tout juste un an, lors de sa séance du 22 mars 2021, cette Assemblée avait accepté la motion du groupe socialiste « Val-de-Travers, exemplaire à son tour face au plastique à usage unique ». Ainsi, dans le délai imparti d'une année, le Conseil communal rend son rapport avec plusieurs réponses qui ont déjà été apportées, et d'autres qui le seront encore dans les prochains mois. Il renvoie au rapport pour le développement de ces réponses. Ainsi, certaines mesures sont déjà en vigueur, d'autres le seront au 1^{er} janvier 2023.

Pour ce qui est des réunions et manifestations organisées par la Commune, de la vaisselle réutilisable est systématiquement employée, la vaisselle plastique jetable n'y est plus autorisée. Un arbre de décisions a été établi afin de faciliter l'organisation, à l'interne de la Commune, pour toutes sortes de manifestations, qu'elles soient de dix ou trois cents personnes, comme ce fut le cas pour la réception des nouveaux habitants de la commune.

Le 1^{er} janvier 2023, un arrêté du Conseil communal concernant la vaisselle réutilisable sur le domaine public communal et dans les salles communales entrera en vigueur. Il est en attente de la future loi cantonale sur les déchets et les sites pollués actuellement étudiée par le Grand Conseil. Cet arrêté interdira l'utilisation de vaisselle plastique à usage unique sur le domaine public communal. À noter que cela sera également le cas sur le domaine public cantonal. Val-de-Travers va un peu plus loin que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en interdisant la vaisselle à usage unique également dans les salles communales ; ceci est toutefois assez logique puisque les salles sont pourvues de vaisselle « réutilisable ». Une réflexion est en cours avec un partenaire pour de la vaisselle plastique réutilisable à mettre à disposition.

Dès 2022, l'Abbaye de Fleurier sera « sans plastique jetable », ce qui aurait déjà dû être le cas en 2020, avant que le Covid ne passe par là.

Afin d'aider les organisateurs, une brochure sera édictée ainsi qu'une check-list. La Commune soutiendra toutes les personnes qui devront passer au « réutilisable ». Pour ce qui est du subventionnement, de même que le Canton, Val-de-Travers ne subventionnera pas l'utilisation de vaisselle réutilisable, mais supprimera les aides, comme la mise à disposition gratuite de salles, à ceux qui n'en utiliseraient pas.

M. SIMON-VERMOT espère que ces éléments vont dans le bon sens et que tous s'habitueront, dès janvier 2023, à cette vaisselle réutilisable. Si d'autres communes ou pays ont réussi ce défi, Val-de-Travers y arrivera aussi.

Le Conseil communal pense avoir répondu à la motion et demande donc le classement de cette dernière.

M. Emil MARGOT (PS) s'exprime ainsi : « *Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le travail effectué sur cette motion. Celle-ci s'inscrit pleinement dans le thème que nous allons aborder plus tard ce soir avec la motion pour la création d'un plan climat communal et tout effort réalisé dans le but d'améliorer la situation actuelle est accueilli favorablement par notre groupe. Les solutions proposées par le Conseil*

PROCÈS-VERBAL

communal apparaissent pleines de sens et vont totalement dans ce qui était voulu au travers de cette motion ».

M. Jean-Noël BOVARD (POP) prend ensuite la parole en ces termes : « *L'essentiel est dans le rapport du Conseil communal qui nous est adressé : la motion socialiste, largement acceptée par notre assemblée il y a une année, et les dispositions prises par l'Exécutif vont plus que largement dans la même direction ; il nous semble donc évident et naturel d'accepter le classement de cette motion, ce que nous ferons en exhortant cependant le Conseil communal à continuer dans cette voie et rester vigilant sur l'application des règles émises.* »

Mme HUMBERT (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Notre groupe a pris connaissance du présent rapport avec beaucoup d'attention et nous souhaitons remercier le Conseil communal.*

Même si la Commune avait commencé à entreprendre des mesures concernant l'utilisation de vaisselle réutilisable et qu'il a soutenu l'acceptation de la motion du groupe socialiste, nous sommes ravi·e·s et très touché·e·s de constater que le Conseil communal se soit repositionné concernant l'amendement qui avait été déposé par notre groupe, comme quoi..., et qu'il engage des mesures plus approfondies à responsabiliser les entités organisatrices.

Nous soutiendrons naturellement la proposition du Conseil communal qui nous est soumise aujourd'hui ainsi que le classement de la motion, et nous nous réjouissons de cet élan vert qui plane sur notre commune. »

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote sur le classement de la motion.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le classement de la motion socialiste sur le plastique à usage unique.

7. Motion de l'UDC : « Pour le respect du français académique au sein de l'administration communale »

La présidente passe la parole au groupe UDC pour le développement de cette motion.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) développe cette motion ainsi : « *Comme le dit l'adage : « gouverner, c'est prévoir ». Telle est donc la raison d'être de notre présente motion. En outre, si certaines personnes minimiseront peut-être ici l'importance des questions soulevées par notre texte, rappelons que la langue est le ciment de la société, elle en assure la cohésion et se porte ainsi en partie garante de notre évolution et de notre paix sociale.*

Qu'est-ce que le français académique ? Il nous paraît important de préciser notre pensée :

Notre langue est construite selon un système de règles aussi complet que complexe, découlant d'une évolution séculaire basée sur les usages sociétaux qui se sont succédé. La langue française est une référence dans le monde, tant d'un point de vue culturel que diplomatique. La francophonie rayonne sur toute la planète et reste encore aujourd'hui la deuxième langue officielle des Nations Unies. Un tel fleuron se doit d'être préservé de toute dégradation trop importante et c'est notamment le rôle de l'Académie française que de codifier et « régler » l'usage du français.

Une langue, c'est aussi quelque chose de vivant ; il est tout à fait normal que son usage évolue au fil des années et qu'elle s'adapte parfois aux besoins des temps. À ce titre, il est tout à fait compréhensible que la prépondérance de la forme masculine dans la langue française soit aujourd'hui questionnée dans l'usage courant. Le désir aujourd'hui de se montrer plus « inclusif » répond au besoin de notre société d'affirmer ses valeurs d'égalité, de façon symbolique, claire et forte.

Notre belle langue française permet d'ores et déjà cette approche, à travers une forme qu'on appelle « épïcène » ; cette forme, utilisée tant par le Conseil communal que par votre serviteur dans l'intégralité de ses interventions parlementaires, présente le double avantage d'être à la fois explicitement inclusive

PROCÈS-VERBAL

tout en préservant l'intégrité, la construction et la lisibilité du français. L'évolution de notre société vers un usage plus épïcène dans les communications publiques reste cohérente et respecte les codes académiques de notre langue. Notre groupe a par ailleurs d'ores et déjà confirmé son soutien à cette souplesse linguistique, en témoigne notre réponse claire en page 3 du Courrier du Val-de-Travers du 3 mars dernier dans l'article idoine.

Mais toute action mesurée a ses extrêmes ; depuis quelques années, certains milieux politisés se sont attelés à la déconstruction de la langue française au profit d'un modèle qui s'insinue lentement mais sûrement dans l'ensemble des administrations pour en devenir la norme : l'écriture dite « inclusive ». Formée de points médians et autres complexités qui rendent la lecture aussi inconfortable que difficile, cette écriture apporte bien plus d'inconvénients que d'avantages. Les partisans de cette forme d'écriture s'empêtrent d'ailleurs dans leurs contradictions, puisque bien souvent, les mêmes qui en font usage sont les mêmes qui prônent une « simplification » du langage utilisé dans l'administration afin de le rendre plus accessible.

Cette déconstruction de la langue française la rend plus difficile, plus instable et surtout moins accessible et moins belle. Pourtant, l'objectif apparent recherché par les partisans de l'écriture dite « inclusive », à savoir « davantage d'égalité dans les formes », est d'ores et déjà atteint par l'emploi de formes neutres lorsque cela est possible ainsi que par la forme « épïcène », qui certes alourdi un peu les textes mais préserve la compréhension et la beauté de la langue de Molière.

A ce jour, le Conseil communal s'emploie à des formulations tantôt neutres, tantôt épïcènes et évite la généralisation de la forme dite « inclusive ». Mais cela sera-t-il toujours le cas ? Nous avons d'ores et déjà pu observer d'insidieuses tentatives à la lecture de certains rapports de commission.

Aujourd'hui, nous souhaitons dès lors simplement clarifier les choses, à savoir, entériner la pratique actuelle consistant à l'emploi d'un français académique neutre et épïcène excluant la complexe forme dite « inclusive ». Par cette motion, qu'au final nous aurions pu intituler « contre l'écriture dite « inclusive » plutôt que « pour le français académique », nous pensons avant tout et surtout à l'accessibilité des textes produits par l'administration, qui doit être garantie pour toutes et tous, y compris les personnes en difficulté de lecture.

Rappelons enfin que cette forme dite « inclusive » n'est pas que décriée par l'Académie française mais est également d'ores et déjà bannie des administrations cantonales des cantons du Valais et de Genève tout comme de l'administration du gouvernement de la France ! Aujourd'hui, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, la commune de Val-de-Travers peut être pionnière dans le canton de Neuchâtel en décidant de préserver la langue française d'une inutile et complexe dérive tout en réaffirmant explicitement son attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes par un usage académique neutre et épïcène.

C'est donc avec pragmatisme que nous vous invitons à soutenir cette motion ».

La présidente passe la parole au Conseil communal.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal combat cette motion et s'exprime en ces termes : « Si le Conseil communal respecte la langue française et reconnaît qu'elle mérite d'être préservée, il ne souhaite pas être le bras armé d'un dogme ou d'un autre. L'application stricte des règles de l'Académie française irait à l'encontre d'une évolution raisonnable et raisonnée de la langue.

De l'autre côté, le Conseil communal n'est pas favorable à une application à l'extrême des règles inclusives ou épïcènes.

La position de notre Autorité est donc la même qu'en septembre 2020 lors de la réponse à l'interpellation du POP demandant l'application de l'écriture inclusive et épïcène à l'ensemble des documents communaux : nous souhaitons poursuivre sur la voie suivie jusqu'à ce jour qui marie respect de la langue française et utilisation parcimonieuse du langage épïcène – sans contraintes ni chape de plomb. »

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

PROCÈS-VERBAL

Mme Katia DELLA PIETRA (PS) prend la parole ainsi : « *Le groupe socialiste est surpris, voire quelque peu atterré par la motion du groupe UDC, à la consistance aussi légère que douteuse. Il pense donc utile de revenir sur les raisons qui ont conduit à l'émergence du langage épïcène et inclusif.*

Il est issu de la nécessité de permettre la reconnaissance de plus de la moitié de la population, les femmes, dans les écrits et dans toutes les autres formes de communication. En les occultant dans nos productions écrites et orales, elles restent dans l'ombre des hommes dans les représentations mentales car, je cite : « le langage détermine la manière dont nous voyons, définissons et ordonnons la réalité. Rendre la langue plus égalitaire permet donc de rendre la réalité plus égalitaire ».

Le langage inclusif va de pair avec une société progressiste et avec la place qui est due aux femmes. Mais évidemment, les nostalgiques d'une société uniformément patriarcale qui pensent que la place de la femme est à la maison en bonne ménagère auront tout intérêt à bannir son utilisation, car elle va à l'encontre de leurs objectifs réactionnaires... veuillez noter au passage que le masculin « ménager » n'a pas d'entrée dans le dictionnaire sous la définition « d'homme qui s'occupe des soins du ménage, de l'administration de la maison. »

Je cite : « la langue française n'a pas toujours été sexiste, ni dominée par le genre grammatical masculin. Jusqu'au 17^e siècle, la féminisation des professions était logique. Les poétesses, médecins, professeuses, philosophesses, peintresses ou encore autrices avaient toute leur place dans la langue, même si cela restait plus difficile dans la société. Dans une volonté de limiter l'accès des femmes à ces métiers, les grammairiens de l'époque décrétèrent que le genre masculin était plus noble que le féminin. Dès lors apparurent des modifications de règles grammaticales »¹.

Quant à l'Académie française, eh bien non, elle n'est pas le gendarme de la langue. Elle ne détient aucune autorité dans l'application des normes qu'elle édicte, d'autant plus qu'elle est une institution créée par la monarchie française et non destinée à légiférer en francophonie et à prendre en compte les variétés. Il n'y a pas un vrai français, les vrais français sont multiples et sont animés par leur usage, usagers et usagères qui rendent la langue vivante et intrinsèquement évolutive.

De plus, nous ne pouvons pas dire que l'Académie française – qui mériterait un époussetage énergique – soit très représentative de notre société : sur 35 membres, 29 hommes et 6 femmes, pour une moyenne d'âge de... 80 ans. Sur les 739 membres qui y ont siégé depuis sa création, il y a eu au moins... 10 femmes qui étaient contraintes au départ à ne pas se prononcer en faveur de la féminisation des noms de métiers par exemple, volonté clairement misogyne des membres. Difficile donc de concevoir une quelconque impartialité dans les recommandations émises par cette institution. À vouloir figer la langue, nous encouragerions à terme l'utilisation d'une langue morte et une minorité parlerait/écritait encore latin aujourd'hui, mais seul-e-s... peu recommandable pour une langue dont la fonction première est de communiquer. Creusant donc l'écart pour la population dans l'accessibilité des informations.

Interrogeons-nous sur le message qu'envoie cette motion au personnel communal, et plus particulièrement au personnel féminin et aux citoyennes communales ? Les employé-e-s de notre Commune qui désirent inclure une égalité des genres dans leur écriture n'en ont-ils, n'en ont-elles pas le droit ? La population communale féminine n'a-t-elle pas le droit de se sentir considérée dans les communications de sa Commune ? Pas plus que l'Académie française, qui sommes-nous pour le leur interdire ?

Si le groupe socialiste peut comprendre que dans le cas de rédaction de règlements l'exercice inclusif peut être lourd alors que la mention d'un genre choisi au début est une solution discutable pour les raisons déjà énoncées, interdire l'écriture inclusive au niveau communal est un exemple fort dommageable :

- *Pour le personnel communal qui doit être libre de pouvoir écrire selon son âme et conscience, et*
- *Pour les efforts consentis jusqu'à aujourd'hui en matière de lutte pour l'égalité des genres ainsi que pour les générations futures.*

Le groupe socialiste se voit navré que la lecture de l'écriture inclusive puisse causer un tel inconfort au groupe UDC. À se demander si cette thématique n'est pas un prétexte pour masquer un inconfort face au manque de marge de manœuvre évidente de son programme politique alors que se joue sous nos yeux un drame humain et humanitaire nécessitant l'ouverture de nos frontières pour accueillir massivement les

¹ Source : www.unine.ch/epicene/home/pourquoi.html

PROCÈS-VERBAL

réfugié-e-s ukrainiens et ukrainiennes, drame qui se joue depuis longtemps ailleurs pour ne citer que l'exode syrien.

Vous l'aurez donc compris, le groupe socialiste refusera catégoriquement d'entrer en matière sur ce sujet et vous invite à voter non à cette motion ».

Mme IOSET (POP) s'exprime à son tour : *« À la lecture de la motion de l'UDC, notre groupe a été fortement tenté de faire de l'humour. Cela aurait été plaisant de rédiger une intervention en alexandrins, garnie de mots complexes trouvés dans le dictionnaire – quiproquo, hypnique, régalienne...*

Après réflexion, nous avons choisi de traiter cet objet avec respect. D'abord parce que nos collègues UDC ont été élu-e-s par une population que nous respectons et tâchons de représenter. Ensuite, parce que nous trouvons que la demande n'est pas innocente.

La langue parlée et écrite sert à échanger des informations. Elle est une représentation symbolique de la réalité physique, psychologique, sociale et communautaire. Au moment de transmettre une information, le choix des mots a une influence énorme sur la façon dont elle est perçue. Ainsi, pour décrire l'objet qui nous est soumis aujourd'hui, je peux dire, « des élu-e-s de Val-de-Travers se soucient du respect du français académique sur les documents communaux », mais je peux aussi dire « l'extrême droite souhaite garder un langage sexiste dans les documents de la commune de Val-de-Travers ». Mes deux propositions sont vraies. C'est dire si le choix des mots est important..

Dans ce sens, le groupe UDC a tout à fait raison quand il utilise le mot « idéologique » qui apparaît à deux reprises dans son texte. Bien sûr qu'ici il est question d'idéologie. D'un côté, celles et ceux qui travaillent pour un ordre social où hommes et femmes puissent vivre en tant que partenaires égalitaires en se donnant les unes aux autres toutes les chances possibles d'accéder à une vie pleine. De l'autre, ceux et celles qui mettent les pieds contre le mur et aimeraient garder des traditions qui ont perdu toute raison d'être.

C'est assez cocasse de penser qu'il faudrait choisir entre construire une société meilleure et déconstruire une langue... Alors qu'il ne s'agit pas du tout de déconstruire mais de faire évoluer. Toute langue parlée est vivante. Toutes les migrantes et tous les migrants du monde peuvent en témoigner. Quand vous vivez loin de votre pays d'origine et vous y retournez, vous vous retrouvez à parler de façon vieillotte et décalée.

Je ne pense pas qu'aujourd'hui nous comprendrions grand-chose à la Langue de Molière mentionnée dans la motion UDC.

La langue française a été masculinisée à partir du XVII^e siècle, justement au moment de la création de l'Académie française. Avant cela, on disait « peintresse, écrivaine, miresse, bouchère » et on pratiquait l'accord de proximité (on écrivait « un homme et une femme françaises »). Ce sont les Immortels qui ont décidé que le masculin l'emportait sur le féminin. Au point que les rares académiciennes sont priées de s'appeler, entre elles, « cher confrère » !

Oui, le langage inclusif est lourd et moche, et il rend encore plus difficile l'enseignement du français aux enfants. Sa mise en œuvre est anarchique. Il faudra du temps pour que ce changement se stabilise et que des règles uniformes soient créées. On arrivera peut-être à une langue équilibrée, sans un genre qui l'emporte sur l'autre, reflet d'une société où tous les genres collaboreront dans une même quête de justice. En attendant, qui sommes-nous, dans le Conseil général, pour empêcher chacune et chacun de s'exprimer selon ses convictions ?

Je souhaite finir cette intervention avec une pensée chaleureuse pour nos sœurs du groupe UDC. Sachez que nous sommes avec vous ».

M. RAY (AGORA) prend ensuite la parole en ces termes : *« Pour le groupe AGORA, l'écriture inclusive offusque la démocratie du langage. La correspondance avec l'oralité est impraticable et a pour effet d'installer une langue seconde dont la complexité pénalise les personnes qui ont déjà de la peine avec l'orthographe.*

Pire encore, il est prouvé que les personnes souffrant de handicaps tels que la dyslexie ou la dysphasie sont à la peine avec ce genre d'écrits.

PROCÈS-VERBAL

L'origine de l'écriture inclusive remonte aux années 1980 sous l'impulsion des mouvements féministes. Si la cause des femmes est un sujet de la plus haute importance pour le groupe AGORA, l'écriture inclusive est selon nous contre-productive pour ladite cause.

Travaillons sur des vrais combats pour éliminer les disparités salariales, les discriminations sexistes et les violences conjugales !

Vous l'avez compris, le groupe AGORA n'apprécie guère l'écriture inclusive mais il ne soutiendra pas pour autant la motion UDC, faisant confiance au Conseil communal pour que celui-ci reste raisonnable avec cette pratique. »

M. Daniel OTTH (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur cette motion et comprend bien la démarche du groupe UDC.*

Nous sommes convaincus que la langue française doit être respectée selon les règles usuelles de l'Académie française.

Le PLR estime que les autorités communales, à travers ses différents services, font preuve de subtilité et de bienséance en termes de communication et veillent au respect des nouvelles normes de notre société sans pour autant tomber dans l'extrême.

De ce fait, nous nous opposerons à toutes autres formes de motion sur le sujet qui nous paraîtront trop contraignants ou extrêmes. Nous sommes certains que le bien-être de tous ne passe pas seulement par un langage uniquement académique ou inclusif.

En conclusion, nous jugeons cette motion d'un temps révolu et nous sommes intimement convaincus que notre autorité veille au respect de la langue française et l'utilisation du langage épïcène.

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, s'opposera à cette motion. »

Mme HUMBERT (Les Verts) prend ensuite la parole : *« Incessantes attaques de la langue française et la déconstruire ?! La langue n'est pas une pratique figée, elle est en constante évolution en adéquation avec la société. Chères et chers conseillers généraux UDC, n'avez-vous pas utilisé, ces trois dernières années, les mots tels que télétravail, visioconférences ou présentiel ?*

Au contraire, la langue française est plus que jamais vivante. Je cite, « les anciens, Monsieur, sont les anciens ; et nous sommes les gens de maintenant... ». Ahh ce bon vieux Molière.

Certes, la discussion est aujourd'hui sur le langage inclusif. Notre langue est riche et subtile, raison pour laquelle il nous est possible d'utiliser de manière précise cette langue magnifique qui est la nôtre, de manière accomplie. Car oui, la langue française a créé les mots genrés pour tous les êtres vivants et ils ont bien été créés pour être utilisés.

Nous n'allons pas débattre aujourd'hui sur la thématique de l'égalité, tant bien que mal, mais bien, sur l'illisibilité de cette écriture. Je serai brève sur la question, car si l'Académie française parle « d'alourdir la tâche des pédagogues », il me semble que nous ne commençons pas à apprendre, ni à lire le français une fois arrivé dans le monde politique ou administratif. Il s'agit d'une habitude à prendre, à connaître les astuces de rédaction en langage inclusif en utilisant des termes neutres ou épïcènes. De plus, au sein de notre Commune, aucune loi, ni directive n'ont été mises en place et cette pratique reste seulement une recommandation.

Pour conclure, je me permets de revenir sur le fait que la langue évolue au même titre que la société et que si une femme ne reste plus dans sa cuisine, il faut reconsidérer sa place dans les textes comme dans le monde actuel. En conséquence, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, que notre groupe rejette cette motion à l'unanimité. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) répond ainsi aux diverses interventions : *« Ah, les clichés ont la vie dure... « la femme à la cuisine », permettez-moi de rire. D'ailleurs, pour votre gouverne, mon actuelle compagne serait ravie de pouvoir y passer plus de temps, à la cuisine, or elle ne peut pas car je monopolise tant le plan de travail que le lave-vaisselle... eh oui, c'est mon truc. On est bien loin de vos clichés périmés.*

PROCÈS-VERBAL

Le PS et Les Verts, je dois bien l'admettre, nous ont toutes et tous bien fait sourire avec leurs discours remplis de préjugés d'un autre temps. Sexisme, immobilisme, extrémisme... le disque semble un peu rayé à gauche. À se demander de quel côté de l'hémicycle campent les préjugés et les jugements hâtifs... En outre, faut-il que je vous refasse la lecture de notre texte en introduction de ce débat ? Nous n'avons pas remis en question l'usage du langage épïcène, nous n'avons pas prôné un retour à l'utilisation de la forme masculine prépondérante. De grâce, soyons donc un peu honnêtes dans cette salle, Mesdames et Messieurs et enfin, si le sort des femmes prétendument opprimées dans nos rangs vous inquiète, nous vous invitons volontiers à boire un verre en toute convivialité à l'occasion, histoire de dissiper vos doutes ».

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, la présidente passe à son vote.

La motion du groupe UDC « Pour le respect du français académique au sein de l'administration communale » est refusée par 22 NON, contre 6 OUI et 7 abstentions.

8. Motion du groupe POP : « Extinction éclairage nocturne de la commune »

La présidente passe la parole au groupe POP pour le développement de cette motion.

Mme IOSET (POP) indique ne pas souhaiter développer cette motion.

La présidente passe ainsi la parole au Conseil communal

M. FATTON (cc) prend la parole en ces termes : « *Je tiens à remercier le groupe POP pour l'intérêt qu'il porte pour cet important sujet qu'est l'extinction durant une partie de la nuit de notre éclairage public. Comme annoncé en automne 2021, le Conseil communal est convaincu du besoin de devoir mener une réflexion aboutie sur l'avenir de l'éclairage public de notre commune et cela tant sur le plan économique que sur les parties sécuritaires et écologiques de ce dossier. Dès lors, c'est une analyse dans sa globalité qui doit être menée.*

Permettez-moi tout d'abord un bref historique des démarches entreprises jusqu'à ce jour dans ce domaine.

L'efficacité de notre éclairage public a été soulevée dès 2009 pour les villages des Bayards, de Buttes, de Môtiers, de St-Sulpice et de Boveresse, dont les réseaux et les points lumineux étaient propriétés de ces communes et sont devenus, par le processus de fusion, propriété de notre nouvelle commune. Leur entretien quant à lui était confié à Groupe e.

À contrario des villages de Fleurier, Couvet, Travers, Noiraigue, qui eux étaient propriétés de la SEVT et entretenus par celle-ci et cela pour des raisons historiques liées aux différents services industriels.

C'est une première demande de crédit de 150'000 francs qui a été octroyée en 2009 par votre Autorité en vue de l'assainissement des points lumineux des villages de Buttes et des Bayards. Puis en 2010 de 110'000 francs pour les points lumineux de Môtiers et enfin en 2012 de 190'000 francs pour les villages de Boveresse et de St-Sulpice.

Cette première démarche a permis une diminution de la puissance installée de 50 % et la pose de points lumineux de dernière génération pour l'époque avec une partie de ceux-ci équipés d'un module de réduction de la puissance durant la nuit.

Dès 2015, les dispositions légales imposées par l'ELCOM (commission fédérale de l'électricité) ne permettent plus de comptabiliser dans l'utilisation du réseau de l'éclairage public des prestations favorables à des tiers ou à des autorités (impôts cachés). Dès lors, les coûts d'entretien effectués par la SEVT pour l'éclairage public de ses villages historiques devaient figurer dans les comptes de notre commune et non ceux de la SEVT.

Cette obligation a fait passer les coûts d'entretien globaux de nos points lumineux partie SEVT et Groupe e de 18'000 à 63'000 francs. De plus, dans le même temps, des accords ont eu lieu pour que notre

PROCÈS-VERBAL

Commune reprenne à sa charge la gestion et l'entretien de l'ensemble des points lumineux et d'autre part que la SEVT et Groupe e reprennent à leurs comptes la gestion et l'entretien de l'ensemble des réseaux souterrains.

Il nous semblait aussi important à cette époque, qu'avant la reprise de ces installations par la Commune, celles-ci soient remises à niveau, afin de respecter la volonté des anciennes communes lors de la constitution de la SEVT.

Dès lors, avant la reprise des points lumineux sur le réseau SEVT, cette dernière et Groupe e se sont engagés à assainir l'ensemble des points qui ne l'étaient pas encore, soit 800 points.

Aujourd'hui, l'éclairage public à charge de notre Commune est constitué d'environ 2'000 points lumineux répartis de la sorte :

- 900 points lumineux avec des sources LED
- 600 points lumineux avec des sources halogénure métallique
- 490 points lumineux avec des sources sodium haute pression
- 4 points lumineux solaires autonomes

L'ensemble de ces points représente une puissance installée 133,5 kW et une énergie consommée par année d'environ 480'000 à 500'000 KW/h, valeur qui peut varier en fonction de la durée de l'allumage inhérente à la luminosité.

L'ensemble de ces éléments sont pilotés par des relais ou des horloges astronomiques programmables et cela sur 162 lieux d'allumage.

Au niveau des coûts, l'énergie consommée pour 2021 représente la somme 110'000 francs.

Comme vous pouvez le constater, notre commune a été pro active dans le domaine de l'éclairage public depuis son avènement mais il est vrai qu'aujourd'hui, une étape supplémentaire doit être réalisée à l'image d'autres collectivités comme la commune de Val-de-Ruz que vous citez dans votre motion. Son Législatif a accepté un important crédit de 160'000 francs afin de permettre cette mutation. À ce jour, il y a encore des problèmes techniques qui ne sont pas résolus.

Depuis la séance du Conseil général de l'automne 2021, le Conseil communal a rencontré les responsables du réseau de l'éclairage public de notre commune avec pour but d'établir un cahier des charges sur la démarche à entreprendre afin d'analyser dans le détail le réseau et de connaître les solutions techniques qu'il serait possible de mettre en œuvre pour permettre une extinction nocturne de 0h30 à 5h00.

Comme déjà annoncé et comme vous avez pu le lire, la configuration des réseaux souterrains est complexe et les options pour arriver à une extinction nocturne de qualité et acceptée de tous dépendent de nombreux facteurs. Des réflexions doivent être menées dans le détail sur la sécurité et le traitement des points stratégiques, comme la polyclinique ou sur les réels besoins de passages piétons à certains endroits, ainsi que leur éventuel emplacement dans le cadre de zones 30 km/h, mais aussi l'urbanisation de certains quartiers et le type d'éclairage à imaginer avec peut-être des solutions autonomes, ou encore la suppression de certains points lumineux qui aujourd'hui empêchent le transit d'animaux nocturnes, qu'ils soient volants ou terrestres et ainsi maintenir une plus grande biodiversité.

Comme vous pouvez le constater, la réflexion n'est pas simplement une affaire d'interrupteur on/off mais est plus compliquée et demande une démarche plus large pour réussir cette transition.

La SEVT a été mandatée par le Conseil communal en ce début d'année pour entreprendre cette réflexion et une somme de 30'000 francs a été allouée pour ce faire afin d'établir :

- Un cahier des charges et coordination
- Les données pour les passages piétons et définir les points lumineux à traiter
- La coordination avec les services concernés par cette démarche
- Les recherches et études sur les variantes techniques et matériel utilisé
- Les coûts par variante
- La comparaison des coûts d'exploitation sur une période de dix ans
- Une estimation des gains d'énergie en KWh et en CHF
- L'organisation de séances de validation des choix techniques avec rapport intermédiaire
- La consolidation de ces choix dans un rapport final avec les coûts à +/- 15 %.

PROCÈS-VERBAL

Cette démarche doit permettre d'analyser et de développer notre système d'éclairage public en adéquation avec les attentes de notre société, qu'elles soient sécuritaires, écologiques ou financières.

Pour terminer, la dernière partie de votre motion propose de réaliser sur une période test l'extinction d'un village. Actuellement, le village Noiraigue se prêterait le mieux à ce test selon une information de la SEVT, tout en étant conscient que la problématique des passages à piétons reste ouverte et que des solutions d'éclairages alternatifs durant cette période seraient nécessaires avec des coûts importants. De plus une analyse plus fine comme exposée plus haut ne serait pas effectuée.

Dès lors et comme vous avez pu le lire, le Conseil communal mène déjà une importante réflexion quant à l'avenir de notre éclairage public et de sa place dans notre société. Il comprend la démarche mais vous propose de renoncer à cette motion afin de permettre aux membres du Conseil général et à la population de se déterminer non pas sur des impressions lors d'un test mais sur une analyse complète des besoins avec l'élaboration d'un rapport dans les douze mois à venir ».

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Cécile MERMET-MEYER (PS) s'exprime en ces termes : « *Il est grand temps de rallumer les étoiles et c'est pour cette raison que le groupe socialiste du Conseil général de Val-de-Travers soutient à l'unanimité la motion du POP demandant l'extinction de l'éclairage nocturne au sein de la commune. Nous sommes en effet convaincus de la nécessité d'éteindre ces artifices durant les heures les moins fréquentées de la nuit, sans que cela ne péjore la qualité de vie ou la sécurité des habitants ou des visiteurs de la commune.*

Le courrier de M. Debrot du Val-de-Ruz, transmis par la Chancellerie en prévision de cette séance, nous laisse également à penser que le Conseil communal soutiendra cette motion, ce qui nous ravit d'autant plus que lors de la réponse à la question du POP en septembre 2021, le Conseil communal semblait plus préoccupé par la question financière de cette extinction nocturne que par l'impact évident sur notre écosystème. Ce courrier est également un apport important en matière d'expérience, et nous espérons que la Commune pourra en utiliser le contenu afin de suivre ce mouvement précurseur.

Ce n'est plus à démontrer, l'éclairage nocturne artificiel perturbe le biorythme de nombre d'organismes vivants : oiseaux, chauve-souris, mais également plantes et humains – nous sommes tous sensibles à cette pollution lumineuse ; redéfinir les règles en matière d'éclairage permettrait à Val-de-Travers de porter fièrement ses qualités naturelles, tout en faisant de potentielles économies en matière d'énergie. Il y a tout ici à gagner, et pour tous des avantages considérables à mettre en lumière.

La peur de l'obscurité ne doit pas nous contraindre, mais au contraire nous pousser à avancer vers une vision éclairée de l'avenir de Val-de-Travers. Nous espérons d'ailleurs vivement que nos collègues de droite soutiendront également cette motion par un vote éclairé ».

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est tout à fait d'accord de supprimer de sa motion le passage concernant la phase de test, étant donné les travaux déjà entamés par le Conseil communal et les explications fournies par M. Fatton.

Le texte principal de la motion devient donc : **Le Conseil général demande au Conseil communal de mettre en place l'extinction de l'éclairage nocturne dans notre commune.**

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) prend la parole en ces termes : « *Le groupe UDC s'est attentivement penché sur la présente motion du groupe POP.*

Notre groupe est sensible aux enjeux liés aux économies d'énergie ainsi qu'aux problèmes liés à la pollution lumineuse.

Plusieurs efforts ont d'ores et déjà été entrepris dans notre commune, comme l'a si bien rappelé le conseiller communal Fatton, avec notamment le passage à l'éclairage LED, n'ayant pas manqué d'engendrer de substantielles économies d'énergie.

PROCÈS-VERBAL

Lutter contre la pollution lumineuse est également quelque chose qu'il nous faut entreprendre. Toutefois, la motion du groupe POP nous semble aller trop loin, bien qu'elle ne propose qu'une phase test de façon localisée.

En effet, l'éclairage nocturne, même très tardif, permet de garantir une certaine sécurité sur les routes et dans les rues de nos villages. Une sécurité routière mais aussi une sécurité des personnes. Dans le manteau de la nuit, à l'abri des regards, voleurs et agresseurs ont davantage le champ libre. Si notre commune ne connaît pas de problème conséquent de criminalité de rue, les vagues de cambriolages, elles, frappent régulièrement. En outre, un éclairage nocturne renforce à juste titre le sentiment de sécurité pour les personnes qui rentrent très tard, qu'il s'agisse des personnes qui travaillent de nuit ou des fêtards le week-end.

En outre, les explications détaillées du Conseil communal nous confortent sur le fait que la réflexion est déjà bien entamée, nous décidons dès lors de lui maintenir notre confiance et de ne pas l'entraver par un texte à notre sens trop contraignant et contre-productif.

L'UDC refusera donc la présente motion mais enjoint toutefois le Conseil communal à considérer, à terme, l'installation de variateurs permettant aux lampadaires de réduire ou d'intensifier l'éclairage en fonction de la présence à proximité ».

M. Denis CHERBUIN (PLR) s'exprime ensuite : « *Le groupe libéral-radical est bien conscient et trouve qu'une telle mesure serait intéressante afin d'optimiser le réseau électrique de notre commune.*

Comme l'a expliqué le conseiller communal Yves Fatton, de nombreuses améliorations ont été entreprises depuis 2009 pour diminuer la consommation électrique des éclairages existants. Des projets sont en cours afin de trouver des solutions adéquates. Cependant, après de longue discussion au sein du groupe PLR, les membres voteront non à cette motion ».

M. RAY (AGORA) prend la parole à son tour : « *Le symbole de la transition énergétique en Suisse ne devrait pas être l'éolien comme on l'observe trop souvent dans certains médias neuchâtelois mais bel et bien la sobriété énergétique !*

C'est vrai, ce n'est pas très porteur en terme de succès électoraux ni forcément pour le business de l'électron.

Quelle débauche de consommation électrique inutile nous observons dans les ménages, dans les industries et souvent dans les villes et les villages. C'est tout simplement honteux à l'ère où l'Europe est confrontée à des problèmes sans précédent concernant la production de l'énergie électrique.

Au passage, le nouveau logo utilisé par notre électricien régional « l'énergie à l'infini » est selon AGORA complètement décalé par les temps qui courent. Nous serions d'avis que le Conseil communal, largement représenté dans le Conseil d'administration de notre électricien régional devrait peut-être lui souffler à l'oreille ledit décalage...

Nous soutenons la motion du groupe POP et invitons tous les conseillers généraux à le faire car elle va dans le sens de la sobriété énergétique que nous préconisons et rejoint un mouvement général ainsi qu'une prise de conscience au fait que de produire de l'électricité, peu importe de quelle manière, a un impact négatif sur notre planète et sa biodiversité ».

Mme HUMBERT (Les Verts) s'exprime ainsi : « *L'argumentaire de la motion ainsi que le courrier de M. Laurent Debrot sont suffisamment clairs et développés. Nous n'allons pas tergiverser sur la question et nous allons naturellement accepter cette motion ».*

La parole n'étant plus demandée et la version amendée de la motion étant combattue, la présidente passe à son vote.

La motion du groupe POP « Extinction éclairage nocturne de la commune » est acceptée par 23 OUI, contre 11 NON. Il y a une abstention.

9. Motion interpartis : « Pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers »

La présidente passe la parole au porte-parole des partis concernés pour le développement de cette motion.

M. MARGOT (PS) développe cette motion ainsi : « *Quand l'existence de l'humanité est menacée par une crise climatique, « Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark » comme le dirait Shakespeare.*

En effet, la crise climatique actuelle dans laquelle nous nous sommes nous-mêmes enfoncés nous amène tout droit à des désastres sans noms et à la fin de l'humanité. Si l'on veut pouvoir espérer encore un peu, il faut agir maintenant, à tous les niveaux, et c'est ce que nous essayons de faire au niveau communal avec cette motion climat interpartis.

Le groupe socialiste tient ici à souligner le large consensus au sein du Conseil général sur ce sujet, qui réunit la quasi-totalité des partis de cet hémicycle. Au vu de l'importance capitale de ce thème, nous sommes heureux que le Législatif soutienne ce texte dans sa majorité. Cependant, si cette motion recueille la majorité, c'est également qu'elle est le fruit d'un consensus. Le groupe socialiste ne s'étendra donc pas sur les mesures que propose cette motion, car vous avez tous pu la lire, mais aimerait rappeler ici l'importance du sujet de cette motion ainsi que des enjeux qui en découlent.

Nous passerons rapidement sur les personnes qui ne croient pas au réchauffement climatique, mais qui sont par contre persuadées d'être plus intelligentes que 99 % de la communauté scientifique.

Non, nous encourageons ici tous les membres du Conseil général à prendre dans le futur les mesures fortes et audacieuses qui s'imposeront lors de la mise en place de mesures climatiques, et voici quelques arguments en faveur d'une politique climatique forte :

- *Aux éventuels partisans du « nous ne faisons aucune différence à notre petite échelle », nous répondons que c'est un pur sophisme. Cela signifie purement et simplement que tant que quelqu'un d'autre ne fait rien, on ne fait rien. Si tout le monde réfléchit comme ça, c'est la fin du progrès. Nous en serions toujours à l'esclavage et au travail des enfants.*
- *Aux éventuels frileux du portemonnaie, nous soulignons que le climat est beaucoup moins cher à sauver maintenant qu'à encaisser demain. La gravité de la situation nécessite des mesures vigoureuses si nous voulons encore avoir une chance de nous en sortir. Nous vous incitons ici à faire preuve de compréhension dans les futures mesures.*
- *Aux éventuels désintéressés de la question climatique, nous rappelons notre responsabilité à toutes et tous en tant qu'élus. La crise climatique est un fait, nous fonçons droit dans le mur. Sur ce point-là, il ne devrait pas y avoir de questions partisans.*

Si on continue comme ça, il n'y aura bientôt plus personne pour siéger dans cette salle. Nous vous le concédons, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous croyons que nous serons tous d'accord pour dire que dans 100 ans nous avons envie que nos arrières-petits enfants puissent débattre ici à notre place. C'est envers ces futurs petits-enfants que réside notre responsabilité d'élus.

Nous nous devons donc d'agir, même si cela a un faible impact au niveau mondial. Tant qu'il y a de l'espoir, il y a de la vie. Que préférez-vous dire à vos collègues, à vos enfants, aux futures générations ? Que s'il n'y a plus de neige à la Robella et plus d'avenir pour eux, vous avez tout fait pour améliorer la situation dans la limite de vos compétences, et étant ambitieux, et peut-être par conséquent participé au changement drastique dont a besoin d'humanité ? Ou bien préférez-vous dire que tout est perdu, qu'il valait mieux donc rien faire et par conséquent abandonner tout espoir d'amélioration ?

Vous l'aurez donc compris, chères et chers collègues, le groupe socialiste vous invite de tout cœur à tout d'abord accepter cette motion, mais surtout à mener à l'avenir une politique climatique ambitieuse pour notre belle commune. Je vous y invite en tant que représentant de mon groupe, mais aussi en tant que plus jeune membre de ce conseil, moi qui, comme l'immense majorité de mes amis, m'inquiète tous les jours de l'avenir qu'on nous réserve. La seule guerre digne d'être menée dans ce monde est celle contre le réchauffement climatique ».

PROCÈS-VERBAL

M. SANTIAGO (Les Verts) s'exprime à son tour : « Parmi les nombreuses informations et données disponibles sur la thématique, je souhaiterais mentionner trois chiffres en exemple – c'est mon défaut de scientifique.

- Tout d'abord **30 degrés** ; c'est l'écart impressionnant enregistré dans l'est de l'Antarctique entre le record de température mesuré pas plus tard que ce week-end et la norme en cette saison !
- Ensuite **14 tonnes d'équivalents de CO₂** : c'est ce qu'émet en moyenne un·e habitant·e en Suisse par année comme gaz à effet de serre, de manière directe et indirecte, alors que ces émissions doivent descendre à moins d'une tonne de CO₂ d'ici 30 ans au maximum, soit 14 fois moins qu'actuellement !
- Enfin **12 %** : 12 % du PIB de la Suisse d'ici la fin du siècle, c'est l'estimation des coûts annuels de l'inaction liés au réchauffement climatique, si aucune modification n'est apportée au système actuel en matière d'utilisation des ressources. Eh oui, on sait déjà que les coûts engendrés par les conséquences de l'inaction seront beaucoup plus élevés que les coûts des mesures de protection du climat !

Aujourd'hui, quasiment tout le monde se rend enfin compte que les incidences peuvent être des plus néfastes, que ce soit au niveau planétaire, comme la montée du niveau des mers ou la modification des courants océaniques profonds, qui pourrait faire dévier le Gulf Stream puis altérer sensiblement le climat européen avec des répercussions socio-économiques majeures. Ou alors plus près de nous, comme les glissements de terrain en montagne, les intempéries plus violentes, les épisodes fréquents de canicule, des sécheresses qui se prolongent, l'augmentation des problèmes cardiovasculaires, la disparition d'écosystèmes, les migrations forcées de populations, etc.

L'urgence pour devoir agir est là, nous n'avons plus le temps de tergiverser ; cela nous concerne tous, aussi au niveau des territoires de l'ouest du canton, c'est une question de bon sens et une nécessité de justice climatique et de sobriété énergétique. C'est pourquoi notre groupe appuie cette motion préparée par le PS et le PLR, que nous remercions de leur initiative annoncée en juin 2021, quand bien même nous aurions souhaité qu'elle soit un peu plus ambitieuse, par exemple avec la mention d'un objectif chiffré de réduction significative des gaz à effet de serre d'ici 2040 au sein de l'appareil communal.

En effet, les stratégies publiques récentes des cantons pour lutter contre le changement climatique s'appuient sur deux axes principaux, d'une part des mesures d'adaptation, afin d'en limiter les effets préjudiciables, et d'autre part des mesures d'atténuation, afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Les domaines d'actions sont multiples et intersectoriels ; ils concernent notamment l'énergie et les bâtiments, la mobilité, l'agriculture et l'alimentation, l'économie, les biens de consommation, le numérique, l'aménagement du territoire, la santé, les eaux, la biodiversité, les forêts, etc.

Dans la motion proposée, les mesures évoquées concernent essentiellement des possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais il faudra aussi veiller à se prémunir au moyen de mesures d'adaptation, ainsi qu'à l'information et la sensibilisation des citoyens. On est d'accord, ce n'est qu'un début, et nous sommes tous conscients que ce sera un travail de longue haleine.

À notre avis, il reviendra à la future commission consultative d'établir précisément les domaines d'action et les mesures les plus efficaces à l'échelle de la commune. Toutefois, puisque les thèmes énergie et climat sont fortement imbriqués, nous suggérons que cette commission soit investie pour mener les réflexions autant sur la politique énergétique que celle climatique de la Commune et que, par conséquent, elle soit désignée sous le terme de « commission Énergie et Climat », à l'instar de ce qui s'est passé au niveau du canton de Neuchâtel. Pour être crédible, elle devra être représentative de toutes les sensibilités politiques et disposer de leviers financiers, par exemple en étoffant le fonds communal sur l'énergie.

Afin de ne pas braquer les porteurs de la motion et éviter une lourdeur administrative inutile, nous avons renoncé à présenter ces suggestions sous forme d'amendement, mais nous espérons qu'elles seront prises en considération dès le début des travaux de la future commission. Nous espérons surtout que la Commune saura se doter rapidement d'une planification à la hauteur des enjeux, avec des objectifs clairs, des moyens appropriés et une feuille de route dynamique.

La présidente passe ensuite la parole au Conseil communal

PROCÈS-VERBAL

M. Eric SIVIGNON (cc) prend la parole en ces termes : « *Le Conseil communal remercie le Conseil général de porter cet important sujet au débat ce soir. Comme la motion l'indique, le Conseil communal met déjà en œuvre des actions qui vont dans le sens de la motion :*

- *Le plan communal des énergies est, par exemple, en cours d'étude et répondra prochainement au premier point demandé dans la motion.*
- *Le développement des chauffages à distance se poursuit, en prenant soin que ceux-ci utilisent quasi uniquement des énergies renouvelables.*

Plus largement, nous constatons que les sujets en lien avec la crise climatique sont effectivement nombreux et complexes. Les deux leviers principaux à disposition de nos autorités pour répondre à ces enjeux sont de nature réglementaire et financière :

- *Le cadre réglementaire peut être adapté pour contraindre et/ou encouragé aux économies d'énergie (exemple de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie).*
- *Concernant les aspects financiers, ce sont les décisions que nous prendrons ensemble à propos des dépenses communales qui définiront les économies de CO₂ que nous serons capables de concrétiser.*

À noter que pour être pleinement efficaces, les réflexions que les autorités politiques sont invitées à mener par cette motion doivent aussi être menées à l'échelle individuelle. En effet, nos choix de vie et de nos dépenses individuelles définissent aussi très largement notre bilan carbone personnel.

Le Conseil communal prend note du large soutien des groupes politiques à cette motion et travaillera donc, si elle est acceptée, à apporter une réponse adaptée, en considérant à la fois la gravité de la situation et les impacts réglementaires et financiers des éventuelles mesures à mettre en place.

La présidente ouvre ensuite la discussion d'ensemble.

M. RAY (AGORA) prend la parole en ces termes : « *Le groupe AGORA n'a pas réfléchi longtemps pour accepter de signer et soutenir la motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers.*

La création d'une commission climat – nous aurions même souhaité climat et énergie – permettra enfin d'amener ce dossier au niveau du Conseil général.

Par contre, nous serons extrêmement attentifs au fait que l'ensemble des groupes et des partis soient représentés dans ladite commission et que cette dernière ne soit pas l'exclusivité des partis « éléphants » du Conseil général ».

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *Pour l'UDC, au grand dam du rapporteur du groupe socialiste et ce malgré son émouvant plaidoyer, vous nous en verrez navrés, cette proposition est inutile.*

D'une part parce que les enjeux liés aux questions climatiques ne se cantonnent pas aux quelque 124.9 km carrés auxquels se cantonnent les frontières de notre commune, d'autre part parce que les synergies fédérales et cantonales en place sont d'ores et déjà conséquentes. Nous rappelons que le Grand Conseil neuchâtelois a récemment transformé l'ancienne commission « énergie » en une nouvelle commission élargie « climat et énergie ». De plus, le Conseil d'Etat a récemment présenté un plan climat détaillé qui, que nous l'approuvions ou non, peut déjà servir de base de travail.

De plus, dans les faits, si nous reprenons dans l'ordre la liste des revendications de la motion, nous constatons que :

- *Les analyses de l'impact énergétique sont d'ores et déjà de mises dans tous les nouveaux projets et rénovations.*
- *Le fonctionnement de la déchetterie a été considérablement amélioré ces dernières années. En outre, nous ne doutons pas des volontés d'évolution continues de cette entité.*
- *Le développement des chauffages à distance est déjà dans le pipeline, en témoigne l'évolution régulière du CAD de Couvet par exemple.*

PROCÈS-VERBAL

- *Même remarque que pour le premier point (ndlr : ajouter l'efficacité CO₂ à la priorisation d'investissements).*
- *Privilégier les produits locaux est une évidence qui se passe très bien des autres effets prônés de cette motion.*
- *S'agissant du transfert modal, c'est déjà la tendance là où cela est possible*
- *Un « certificat » ou un « label » ne sert pas tant des intérêts réels que des intérêts marketing.*
- *Quant à la création d'une commission climat, elle serait tout bonnement inutile puisque les sujets sur lesquels notre commune peut avoir un impact environnemental significatif résident en divers sujets qui occupent déjà d'autres commissions (comme l'urbanisme par exemple). En outre, il nous paraît incongru d'alourdir le travail du Conseil général à travers une commission doublon.*

En outre, s'agissant des émissions de CO₂, nous tenons quand même à saisir l'occasion de ce débat pour exprimer une réflexion : nous rappelons qu'entre 2000 et 2018, les émissions per capita en Suisse ont baissé de 6,9 %, or le taux d'émission global a lui augmenté de quelque 10 %. Pourquoi ? Parce que la population suisse augmente chaque année de l'équivalent de la ville de Bienne. Et ce n'est pas le fruit de la natalité mais bel et bien uniquement l'immigration de masse qui est responsable de cette augmentation. Les efforts donc de réduction d'émissions de CO₂ de la Suisse sont effacés par les conséquences de l'immigration de masse, une immigration dont la gauche écologiste refuse catégoriquement de tenir compte dans ces réflexions. Ce facteur est pourtant tout aussi important que les autres, que cela soit en termes de consommation des ressources, de mobilité, d'agriculture, d'approvisionnement, etc.

Pour toutes ces raisons, l'UDC refusera donc la présente motion interpartis ».

M. VAUCHER (POP) relève que si on pollue d'un côté de la frontière ou de l'autre, cela ne change rien. Ainsi, si tous ces *méchants étrangers* qui viennent respirer notre bon air, le faisaient de l'autre côté de la frontière, le problème serait toujours le même ! Il enjoint le rapporteur UDC à cesser de dire n'importe quoi dans cette assemblée qui se veut sérieuse.

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, la présidente passe à son vote.

La motion interpartis « plan climat » est acceptée par 22 OUI, contre 9 NON. Il y a quatre abstentions.

10. Projet de résolution du groupe PS : « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »

Avant de passer la parole aux auteurs de la résolution, la présidente rappelle que le vote de cette résolution est soumis à la **majorité qualifiée**.

Mme Sarah FUCHS-ROTA (PS) s'exprime en ces termes : « *Ce soir, nous sommes réjouis, réjouis de voir, que la majorité de notre Conseil général puisse se fédérer autour de l'enjeu crucial de l'avenir de l'humanité.*

Évidemment, ce n'est pas la diminution de notre empreinte carbone à Val-de-Travers qui va permettre de ralentir le réchauffement climatique à lui seul.

Le climat que les générations actuelles et futures vont connaître dépendra des émissions de gaz à effet de serre à venir. Réduire fortement, rapidement et durablement ces émissions limitera les changements climatiques.

À l'inverse, continuer d'émettre au rythme actuel conduira à des bouleversements importants, plus rapides, qui affecteront progressivement toutes les régions du monde, et nos sociétés n'y sont pas préparées. Certains changements climatiques dureront des siècles ou des millénaires : nos choix d'aujourd'hui auront des conséquences pendant très longtemps. Cette décennie est cruciale dans cette lutte et notre fenêtre d'opportunité se referme. Nous devons passer de petits pas cosmétiques à un changement systémique fondé sur un partage de l'effort équitable.

PROCÈS-VERBAL

Mais, vous allez dire en quoi cette conférence climatique peut apporter un éclairage aux élus communaux ? Certains pensent que ce n'est pas le bon outil démocratique, qu'il aurait fallu proposer quelque chose de différent. Que ça doit être fait au niveau cantonal, qu'il faut attendre la mise en œuvre du plan climat, etc. Nous pouvons toujours tergiverser, nous trouver des excuses pour ne pas passer à l'action ou s'engluer dans des détails.

Nous avons déposé cette résolution car nous pensons qu'il est temps de passer à l'action ! Il est important de le répéter, les scientifiques sont unanimes, la prochaine décennie est cruciale ! Et nous sommes persuadés que c'est aussi à petite échelle, dans des communes telles que la nôtre, que ces changements sont possibles.

Les communes disposent d'une marge de manœuvre relativement bien définie. Elles détiennent des compétences qui peuvent avoir un impact important sur la biodiversité ainsi que les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU que la Suisse a ratifié.

Par exemple : la gestion du territoire, la mobilité douce, le soutien au commerce de proximité ou encore la culture et les sports. Ce sont les domaines où les communes jouissent d'une grande liberté. Liberté parfois rattrapée par des enjeux budgétaires qui pèsent souvent lourd dans la balance pour des communes disposant de faible capacité d'investissement.

Dans de telles circonstances, les choix devant lesquels se retrouvent les conseillers généraux sont parfois peu observés avec le regard des enjeux climatiques.

En ce sens, une telle conférence contribuera à informer les élus communaux sur des faits scientifiques, leur donnera des clés de compréhension, leur permettra de chercher des outils, de réfléchir ensemble à la société que nous désirons laisser à nos enfants.

Prochainement, Val-de-Travers et d'autres communes également devront faire des choix, des choix qui seront parfois difficiles. Et ces choix ne doivent pas simplement être guidés par des contraintes budgétaires, ils doivent surtout être conduits par une vision durable de notre société.

Il me paraît important de rappeler que l'association des communes genevoises est en train de mettre en place une conférence similaire et que l'association des communes vaudoise propose également des formations brèves pour ces élus locaux. Dès lors, le faire sur notre territoire cantonal paraît également couler de source, mais cela démontre aussi qu'il existe de la matière ciblée aux élus communaux.

Pour conclure, soutenir notre résolution, c'est permettre aux élus de notre canton d'être informés de manière égale sur la thématique la plus importante à l'heure actuelle. Cette information nous permettra de faire des choix de manière éclairée sur les investissements à venir.

La présidente passe la parole au Conseil communal. Celui-ci ne souhaitant pas s'exprimer, elle ouvre la discussion générale.

M. Adrien PAGNIER (PLR) s'exprime à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance du projet de résolution du groupe PS avec un peu d'interrogations, nous nous demandons pourquoi mandater le Conseil communal afin de réaliser cette conférence ?

Nous sommes toutes et tous au courant de la situation du réchauffement climatique de notre planète et nos choix et décisions politiques tiennent compte de cet état de fait pour autant que cela soit logique et financièrement supportable. Nous pensons que l'idée d'organiser une conférence sur la base des rapports du GIEC dans un but informatif est une bonne idée mais ne fait pas vraiment partie des tâches du Conseil communal. Nous refuserons donc ce projet de résolution avec une majorité d'abstention et proposons au groupe socialiste d'utiliser d'autres moyens que cet hémicycle pour honorer son objectif. L'idée de passer directement par l'Association des communes neuchâteloises est une piste envisageable.

En outre, nous réaffirmons notre volonté de travailler vers une société plus durable. L'acceptation de la motion pour un plan climat vallonnien permettra à notre Commune de se positionner concrètement dans cette direction ».

PROCÈS-VERBAL

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) prend ensuite la parole : « *Là encore, cela ne surprendra personne, notre groupe refusera la présente résolution.*

En effet, il est avant tout du rôle des partis et des individus de se documenter ; ce n'est pas à la collectivité d'organiser des séminaires sur ce genre de thématiques. En outre, et nous adressons cette question rhétorique au groupe socialiste, pourquoi ne pas organiser votre conférence à travers votre parti et vos ressources ?

En outre, là encore, nous rappelons qu'il y aura également de nouvelles synergies qui vont être prochainement mises en place au niveau cantonal. Inutile donc de faire des doublons, de surcroît coûteux.

Enfin, si les conférences vous plaisent et histoire d'être raccord, nous vous enverrons une invitation à notre prochaine conférence étayée par des faits, des documents officiels et des considérations scientifiques, sur les effets de l'immigration de masse sur l'environnement. À ceci près qu'elle ne sera pas réalisée avec l'argent des contribuables ».

M. RAY (AGORA) s'exprime à son tour : « *Quelle bonne idée que ce projet de résolution élaboré par le PS !*

Informé de manière scientifique les élus par l'intervention de spécialistes indépendants concernant les enjeux climatiques est effectivement une bonne idée. Encore faudra-t-il veiller à ce que les experts en question soient véritablement indépendants et que nous ne nous retrouvions pas dans une pseudo conférence dirigée par certains lobbies comme cela arrive trop fréquemment.

Sans attendre que cette conférence s'organise, nous invitons les conseillers généraux à lire le dernier rapport du GIEC et les quatre scénarii sociétaux présentés. À sa lecture, vous verrez que certaines énergies décrites comme soi-disant vertes foncées palissent de plus en plus... De la bouche même de certains écologistes Allemands, à vouloir trop de vert, on va dans le noir... de charbon.

Nous nous réjouissons déjà d'en débattre lors de cette conférence ».

Mme FUCHS-ROTA (PS) souhaite clarifier la résolution suite aux interventions précédentes. Cette résolution demande non pas au Conseil communal de mettre en place une conférence climatique, mais bien qu'il fasse cette demande à l'Association des communes neuchâteloises (ACN), ceci afin de toucher tous les élus communaux du canton. Si cet outil, la résolution, a été choisi, c'est parce qu'il s'agit du seul moyen à disposition pour faire pression sur l'Exécutif dans un délai raisonnable, pour ne pas devoir attendre une année ou plus.

Elle précise encore, envers le rapporteur UDC, qui a cité déjà à deux reprises le problème de l'immigration, que celle-ci est souvent causée par des guerres, qui elles sont souvent causées par des questions climatiques, notamment par rapport aux enjeux relatifs aux énergies fossiles.

M. SANTIAGO (Les Verts) partage une réflexion qui l'anime régulièrement dans son parcours professionnel mais également lors de ses réflexions politiques : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». Rabelais disait cela il y a à peu près quatre siècles.

Il relève que la science c'est une chose et qu'on attend du Législatif d'être responsable et d'avoir une conscience vis-à-vis de la population, de la collectivité. Il est important de garder cela en tête lorsqu'on est amené à prendre position.

La parole n'étant plus demandée et la résolution étant combattue, la présidente passe à son vote.

La résolution du groupe PS « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques » n'atteignant pas la majorité qualifiée, elle est refusée par 13 NON et 6 abstentions, contre 16 OUI.

11. Communications du Conseil communal

Extension du chauffage à distance (CAD) de Couvet

M. SIVIGNON (cc) rappelle qu'en 2020 avait été voté un crédit de 13 millions pour continuer cette extension du CAD de Couvet, notamment pour étendre son développement dans la partie ouest. Actuellement, de nombreuses demandes de raccordement sont reçues et ne concernent pas forcément cette partie ouest. Ainsi, en accord avec la commission de gestion et des finances, le Conseil communal a décidé d'utiliser ce crédit d'investissement de 13 millions pour d'autres secteurs qu'uniquement la partie ouest. La condition imposée est que tous les raccordements doivent rester dans le cadre financier qui avait été défini, c'est-à-dire pas de renchérissement du coût de la chaleur (qui est à environ 13,5 centimes par kilowatt/heure actuellement) et que le compte « Chauffage à distance de Couvet » doit rester auto-financé. Ainsi, ce crédit sera utilisé dans d'autres secteurs tout en respectant ces conditions financières.

Gestion électronique des documents (GED)

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'en septembre 2020, le Conseil général avait accepté un crédit de 87'000 francs pour l'introduction de la GED. Il informe aujourd'hui que la mise en œuvre a été lancée le 7 février de cette année, avec un léger retard, mais le système fonctionne à satisfaction des collaborateurs communaux.

Dissolution de la société NeuchEOLE

M. Frédéric MAIRY (cc) évoque la motion de 2011 demandant que Val-de-Travers se porte actionnaire de la société NeuchEOLE, qui visait à créer une société neuchâteloise de promotion de l'énergie éolienne. Celle-ci n'a malheureusement jamais déployé ses activités, si bien que sa liquidation a été décidée il y a déjà un certain temps. Le processus de liquidation est maintenant clos. Initialement, la Commune avait acheté pour environ 110'000 francs d'actions, lesquelles avaient déjà été dévaluées dans un premier temps à la suite de la cessation des activités de NeuchEOLE, raison pour laquelle aux comptes 2020, le montant des actions se portait à 95'000 francs. Avec la liquidation de la société et la répartition du solde entre les différentes communes actionnaires, celui de la commune de Val-de-Travers se monte à 84'000 francs. C'est ainsi une perte de valeur des actions de 11'000 francs qui sera portée aux comptes 2022. Il était connu que l'aventure avec les autres collectivités neuchâteloises avait tourné court, aujourd'hui il est possible de chiffrer ce coût.

Congés spéciaux dans le cadre scolaire

M. CALAME (cc) rappelle que le 27 septembre de l'année passée, une interpellation du groupe socialiste sollicitait le Conseil communal par rapport aux congés spéciaux octroyés dans le cadre scolaire. Cette interpellation avait été traitée séance tenante, mais le Conseil communal s'était engagé à tenir informé le Législatif du moment où il aurait pris sa décision. C'est aujourd'hui chose faite et une règle a été définie pour la résolution de cette problématique qui date depuis la fusion de notre commune.

Il faut savoir qu'en réalité il n'existe pas de congés extraordinaires, ils ne sont pas légaux, sauf s'ils ont été validés par le Conseil d'Etat. Ainsi, il faut une procédure relativement bien définie pour qu'un congé puisse être déclaré comme officiel. Le Conseil communal a fait le choix de décréter que deux congés historiques, liés aux grandes manifestations qui ont lieu dans notre commune, seront désormais introduits dans le règlement général de l'école JJR (soumis à sanction du Conseil d'Etat) :

- Abbaye de Fleurier – Congé le lundi pour toutes les classes de Fleurier (1H à 11H)
- Foires de printemps et d'automne à Couvet, actuellement les élèves ont congé une journée complète. À partir de l'entrée en vigueur de cette directive, ce ne sera qu'un après-midi de congé pour les classes des collèges de Couvet.

Ces deux congés seront donc intégrés dans le règlement général de l'école JJR, qui sera soumis au Conseil général, puis soumis à la sanction du Conseil d'Etat ; ce ne sera qu'à ce moment-là que ces congés deviendront officiels.

PROCÈS-VERBAL

Cela ne veut cependant pas dire que des congés ne pourront pas avoir lieu dans d'autres villages, mais il s'agira pour cela que les élèves soient impérativement impliqués dans une manifestation pour que l'autorité scolaire puisse décider d'octroyer un demi-jour de congé au maximum. Ces demandes devront être répétées chaque année auprès de la Direction, il n'y aura plus de congés systématiques. En cas de rentrée tardive lors d'une manifestation, le début de la classe pourra être repoussé d'une voire deux heures le lendemain matin, avec une permanence obligatoire.

Parlement des jeunes

M. CALAME (cc) poursuit avec la motion POP sur l'établissement de ce parlement des jeunes. Le Conseil communal informe qu'il n'a pas réussi à répondre à cette motion dans le délai réglementaire d'une année, qui se termine donc ce mois-ci. Ainsi, il sollicite une année supplémentaire pour donner suite à cette motion. Les travaux sont en cours, mais l'Exécutif n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre à cette motion.

12. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe Les Verts relative **aux décharges illicites dans la commune**, déposée le 13 décembre 2021
-

Le 6 novembre dernier, le journal Arcinfo mettait au grand jour une décharge illicite des Verrières. Interpellé à ce sujet, le canton répond que le respect de la réglementation en matière de déchets incombe aux communes. doutant bien que notre commune n'est pas épargnée par de tels phénomènes, nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de décharges illicites connues du Conseil communal ?
- Combien de cas ont été réglés depuis la fusion ; combien de cas resteraient en suspens ?
- Quels sont les moyens consacrés par la commune, au suivi et au traitement de ces dossiers et les ressources à disposition sont-elles adéquates ?
- Quelle est la procédure mise en place lorsque les faits sont avérés et une remise en état est-elle systématiquement exigée ? Les impacts sur les eaux de surface ou souterraines, la faune, la flore, la biodiversité, etc. sont-ils pris en considération en priorité ?
- Le canton apporte-t-il un soutien adéquat, en particulier dans les situations délicates ?
- Quel est le délai usuel entre la découverte d'un dépôt illicite et la mise en conformité du site ?
- Comment procèdent les autorités en cas de délai non respecté par le propriétaire du terrain pour la remise en état ?

Par ailleurs et chaque année, le groupe neuchâtelois du patrimoine spéléologique et karstique établit un rapport d'activités à l'attention des autorités cantonales, incluant un point sur les décharges dans les dolines et les dépôts récents.

- Ces informations sont-elles transmises au Conseil communal ?
- Dans l'affirmative, quel écho donne-t-il à ces informations, les faits alarmants font-ils l'objet d'investigations ?
- En cas de laxisme flagrant, la commune peut-elle poursuivie pour manquement à son devoir de diligence ?

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : « *Au cours de l'année 2021, trois zones de décharges illicites nous ont été rapportées. Une fait l'objet d'un suivi suite à une prise de contact avec le propriétaire. Une est encore en attente d'un constat formel des autorités (la neige était encore présente très récemment). Pour la dernière, la zone a été remise en état.*

PROCÈS-VERBAL

Concernant le nombre de cas réglés depuis la fusion et les moyens que la Commune y consacre il est à noter que les cas de décharges sont traités comme des aménagements illicites en regard des règlements cantonaux de construction et d'aménagement du territoire. Les moyens sont donc ceux du service communal de l'aménagement du territoire et il n'est pas tenu de registre de ces cas spécifiques d'aménagements illicites.

La priorisation de ces dossiers est régulièrement évaluée en fonction de la gravité de la situation et du nombre de demandes de permis à traiter qui peut varier assez fortement d'un mois à l'autre ; les ressources disponibles sont réparties au mieux.

Concernant le détail du processus, un constat est fait sur place par les autorités communales (DAPP ou DTSC). Sur cette base, les services analysent la situation en regard des bases réglementaires existantes (RELConstr, RELCAT, ...). Les mesures prises découlent de ces règlements et peuvent aller jusqu'à la dénonciation au ministère public et l'exécution par substitution aux frais de l'auteur du délit. Si les impacts naturels étaient considérés comme importants, le dossier serait traité avec un niveau de priorité élevé au niveau de la Commune. Les cas à traiter étant très variés, il n'y a pas de délai standard pour le traitement de ces dossiers. Cela peut prendre quelques semaines ou plusieurs mois. Selon les circonstances, la législation prévoit que la Commune peut être poursuivie si le traitement d'un cas n'est pas assuré correctement.

Concernant la collaboration avec les autorités cantonales sur ces sujets, nous n'avons pas eu de cas récent qui nécessitait une telle collaboration.

Enfin, la Commune reçoit les rapports de l'ISSKA (Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie) et collabore avec eux. En 2021, la Commune a été en contact à plusieurs reprises avec eux pour discuter des cas récemment signalés. Notons aussi qu'entre 2015 et 2018, une collaboration entre le DTSC, l'ISSKA et l'organisation de la Protection civile de la commune a permis de réaliser plus de dix chantiers de nettoyages de sites considérés comme « à nettoyer » par l'ISSKA. Ces chantiers duraient chaque année quatre ou cinq jours pendant lesquels 25 personnes étaient engagées. Ces sites sont généralement des dolines qui servaient historiquement de décharges.

M. SANTIAGO (Les Verts) remercie le Conseil communal pour sa réponse. Dans le cas qui nécessite encore d'être établi, est-ce qu'il s'agit de dépôt sauvage de cuitées d'absinthe, du côté de Buttes ? Le groupe des Verts a été interpellé par rapport à une telle pratique.

2. Interpellation du groupe UDC concernant la sécurisation routière à Noiraigue

Le Conseil communal peut-il envisager un marquage au sol à l'intersection et le long de la rue des Tilleuls et de la rue de l'Areuse à Noiraigue ainsi que, cas échéant, la pose d'un panneau de signalisation au sortir de la rue de l'Areuse direction la rue des Tilleuls afin d'avertir explicitement les usagers (automobiles, vélos, motos, etc.) de tenir leur droite ? En outre, l'aménagement d'une voie piétonne, toujours par le biais de marquages au sol, est-elle envisageable ?

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) ne développera pas cette interpellation, mais profite d'avoir la parole pour demander une motion d'ordre : au regard de l'heure qui avance, et pour ne pas allonger la séance, le groupe UDC demande formellement le report à la prochaine séance de ses interpellations, soit les points A4 et A5 de l'ordre du jour, ainsi que la question B1. Il propose également le retrait de la question B2, puisque ceci sera déjà traité avec l'interpellation A8 du groupe POP, relative à la nouvelle identité communale.

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que les réponses aux interpellations A2 et A3 seront elles-aussi données lors de la prochaine séance.

PROCÈS-VERBAL

3. Interpellation du groupe UDC **concernant la circulation à Noiraigue – rue de la Source / rue du Moulin**

Le Conseil communal peut-il nous assurer que la mise en sens unique de la rue de la Source à Noiraigue n'empêche pas la circulation des camions de livraison (par ex. pour le mazout ou les pellets) ? Cette mise en sens unique est-elle liée au parage d'un véhicule à proximité immédiate de l'intersection avec le pont,

M. SIMON-VERMOT (cc) informe qu'il répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

4. Interpellation du groupe UDC concernant les **déjections canines sur la voie publique : une piqûre de rappel ?**

Face à la récurrence des nuisances engendrées par les déjections canines sur la voie publique en plusieurs endroits de notre commune, le Conseil communal peut-il envisager un rappel par voie postale et par voie de presse du règlement communal à l'ensemble des propriétaires de chien en la matière ?

Mme Christiane BARBEY (UDC) développe cette interpellation ainsi : « *Nous ne voulons pas mettre tous les propriétaires de chiens dans le même panier... mais comme constaté, certains parquent leurs véhicules, sortent leur chien, les laissent faire leurs besoins et s'en vont sans ramasser. J'ai pu constater le nombre de crottes dans le bord des chemins et dans les champs en me promenant avec mes petits-enfants en leur demandant de rester sur le chemin, alors que les gamins aiment marcher dans les bordures d'herbe. Je vous le demande Messieurs du Conseil communal, faut-il mettre nos enfants en laisse pour éviter des chaussures pleines de crottes de chien ?* »

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : *Le Conseil communal est autant déçu et en colère que le groupe UDC en ce qui concerne le manque de civisme de certains détenteurs de chiens. Nous nous engageons donc à informer à nouveau la population via les vecteurs de communication communaux, même si nous doutons d'ores et déjà de l'effet réel de cette mesure – malheureusement !*

À côté de la prévention reste la répression qui est compliquée à appliquer au quotidien car il est difficile de surprendre les chiens et leurs détenteurs en flagrant délit.

Comme dans le cas des déchets, la collectivité publique se heurte à des incivilités difficiles à supporter et surtout à comprendre car tout est mis en place pour que l'espace public reste propre grâce à la mise à disposition de sachets en plastique et de nombreuses poubelles.

Garder propre le domaine public : une sorte de mythe de Sisyphe à la sauce valloisienne... »

5. Interpellation du groupe UDC : « **Une sécurité publique : plus de dialogue ?** »

Le groupe UDC reporte cette interpellation à la prochaine séance.

6. Interpellation du groupe UDC **concernant les Moloks trop pleins les week-ends : une action s'impose !**

Le groupe UDC reporte cette interpellation à la prochaine séance.

7. Interpellation du groupe socialiste **concernant la guerre en Ukraine et la solidarité au niveau communal**

Le conflit en Ukraine a malheureusement replacé en Europe une guerre qui n'avait pas lieu depuis des décennies sur son territoire.

Les inquiétudes de la population de Suisse sont devenues très vives, celle-ci a fait preuve d'un magnifique élan solidaire. De fait, en ces moments, la solidarité envers toutes les personnes touchées par l'horreur doit être le souci principal d'une société qui se veut démocratique et protectrice du droit à la sécurité de chacun et chacune.

La problématique mise en évidence par la situation en Ukraine est une problématique globale, car elle concerne toutes les personnes fuyant leur région d'origine afin de trouver sécurité.

La proximité géographique et l'afflux conséquent attendu de personnes trouvant refuge chez nous permettent d'avoir un regard plus direct. Ces deux aspects agissent comme une loupe sur une situation de crise bien réelle mondialement et ne minimisent en rien les épreuves des personnes réfugiées provenant d'autres parties du globe. Nous espérons que la mise en lumière permettra de prendre conscience des solutions collaboratives à entreprendre à différents niveaux.

A notre échelle communale, nous devons garder à l'esprit que l'élan solidaire initial devra être couplé d'une prévision à plus long terme afin de garantir un encadrement adéquat des personnes accueillies.

D'un point de vue informatif et logistique, les questionnements suivants requièrent des éclaircissements (dans la mesure du possible au vu de la précipitation des récents événements) :

- Quelles informations a le Conseil communal sur les mesures qui pourraient être adoptées par le Canton et la Confédération dans l'accueil des réfugiés à Val-de-Travers ? A l'heure du dépôt de cette interpellation, des centres d'accueil sont déjà débordés par les demandes d'enregistrement.
- Quels sont les besoins prévisibles des réfugiés et des familles d'accueil dans notre commune ?
- Que peut déjà proposer la Commune pour soutenir les personnes contraintes à la fuite et arrivant dans notre région ?
- Une communication publique est-elle envisagée afin d'aiguiller la population communale qui souhaite être bénévole ou mettre à disposition un logement et/ou ses services ? Ceci dans le but de permettre ainsi une coordination efficace.
- La Commune pourrait-elle mettre à disposition des logements non occupés ?
- Sur le plan scolaire, comme dans d'autres cantons, une « task force » a-t-elle été mise en place au niveau cantonal afin de permettre à chaque jeune arrivé d'être scolarisé ? Le Conseil communal et la Direction du cercle scolaire de Val-de-Travers sont-ils déjà en train de prévoir une place pour chacun des enfants et adolescents qui arrivera prochainement dans notre cercle ? Et par conséquent, ont-ils déjà engagé une prospection pour du nouveau personnel enseignant et des interprètes ?

M. MAIRY (cc) répond en ces termes à chaque question :

- Quelles informations a le Conseil communal sur les mesures qui pourraient être adoptées par le Canton et la Confédération dans l'accueil des réfugiés à Val-de-Travers ? A l'heure du dépôt de cette interpellation, des centres d'accueil sont déjà débordés par les demandes d'enregistrement.

« La situation évolue rapidement et il est difficile de disposer d'une vision claire de la situation à venir en ce qui concerne Val-de-Travers spécifiquement.

À ce stade, le Canton, par la cellule ORCCAN, a demandé aux OCRg (Organes de conduite régionaux, piloté dans notre commune par le chef du DAPP) d'identifier rapidement les lieux pouvant temporairement accueillir des groupes de personnes (colonie, camp, grands bâtiments) qui doivent disposer du chauffage, d'électricité, d'eau, de sanitaire et de lits. Cette liste sera transmise au Canton mardi.

Le Canton a également rouvert le centre de Couvet en fin de semaine dernière, pour une dizaine de personnes actuellement. De notre côté nous avons eu contact avec le service cantonal des migrations. »

PROCÈS-VERBAL

- Quels sont les besoins prévisibles des réfugiés et des familles d'accueil dans notre commune ?

« Les besoins seront ceux de tous les réfugiés, et même si cette guerre nous bouscule par sa proximité, elle produit pour les migrants des impacts similaires à ceux d'autres conflits plus lointains.

Concernant les personnes ayant fui l'Ukraine, nous ne connaissons toutefois pas encore le nombre qui trouvera refuge chez nous, lequel influera sur le nombre et le type de logements pouvant être mis à disposition.

Nous savons toutefois que les réfugiés recevront une aide matérielle similaire à celle des autres requérants d'asile, soit principalement une prise en charge du logement et de l'assurance maladie, et une aide financière de moins de 500 francs par personne pour les besoins de base. Dès lors, l'appui d'associations telle que Bartim'habits pourrait être très utiles, des contacts ont donc déjà été pris dans ce sens.

Compte tenu du nombre important d'enfants, des besoins en termes de scolarisation sont attendus. »

- Que peut déjà proposer la commune pour soutenir les personnes contraintes à la fuite et arrivant dans notre région ?

« En rappelant que l'accueil des réfugiés relève avant tout de prérogatives fédérales et cantonales, la Commune entend avant tout venir en appui aux dispositifs déployés, lesquels restent à préciser.

L'accueil de réfugiés n'est pas une première dans la région, compte tenu de l'existence du centre de Couvet ainsi que de placements en second accueil réalisés en tout temps. Cela explique la présence d'association comme Bartim' ou l'implication de l'EREN par exemple, qui avait organisé des rencontres pour les réfugiés syriens et qui entend réactiver ce dispositif.

Le Conseil communal entend dès lors identifier les besoins effectifs, en évitant de créer des doublons.

Afin d'anticiper ce qui peut l'être, il s'est déjà assuré de la disponibilité de plusieurs habitantes de la Commune parlant le russe afin de servir d'interprètes.

Enfin, l'Exécutif reste aussi sensible à ce que l'action communale puisse s'inscrire dans la durée et qu'elle soit à même d'être renouvelée envers d'autres populations de migrants. »

- Une communication publique est-elle envisagée afin d'aiguiller la population communale qui souhaite être bénévole ou mettre à disposition un logement et/ou ses services ? Ceci dans le but de permettre ainsi une coordination efficace.

« Une page sera rapidement disponible sur le site internet communal, et des informations seront aussi données par la page d'information communale.

Les contacts avec les associations permettent aussi une bonne circulation de l'information. »

- La commune pourrait-elle mettre à disposition des logements non occupés ?

« Sur le principe, oui, mais à l'heure actuelle, elle ne compte qu'un seul logement vacant, à Buttes, et un second qui se libérera à la fin du mois. »

- Sur le plan scolaire, comme dans d'autres cantons, une « task force » a-t-elle été mise en place au niveau cantonal afin de permettre à chaque jeune arrivé d'être scolarisé ? Le conseil communal et la direction du cercle scolaire de Val-de-Travers sont-ils déjà en train de prévoir une place pour chacun des enfants et adolescents qui arrivera prochainement dans notre cercle ? Et par conséquent, ont-ils déjà engagé une prospection pour du nouveau personnel enseignant et des interprètes ?

« Au niveau cantonal, la cellule de crise « Covid » s'est transformée en cellule de crise « Ukraine » ; les directions et le SEO sont en communication au minimum une fois par semaine. Il a été demandé

aux cercles d'anticiper, ce qui n'est pas facile dans la mesure où ni le nombre, ni l'âge ni le lieu de domicile des élèves potentiellement concernés n'est connu.

Le DJE a toutefois identifié les endroits où des classes d'accueil pourraient être créées. Des contacts ont aussi été pris avec des interprètes. Des discussions sont en cours avec une enseignante spécialisée pour des cours de soutien en français. Une réflexion est aussi menée quant à une répartition des enfants dans les différents collèges, dans l'hypothèse où ils devaient être nombreux. Il n'est pas impossible que l'école doive engager rapidement du personnel pour réussir à faire face, mais à ce jour, rien n'a été entrepris dans ce sens. »

Mme DIAS (PS) indique que son groupe est satisfait de la réponse du Conseil communal.

8. Interpellation du groupe POP relative au nouveau logo de la Commune

Le groupe POP remercie le Conseil communal de la nouvelle communication visuelle choisie pour Val-de-Travers. Nous trouvons le logo beau, sobre et chargé de sens.

Nous avons toutefois une interrogation sur le choix de l'agence qui a été mandatée pour la réalisation du projet. Nos doutes ont trouvé écho dans le courrier d'un Vallonnien dans notre hebdomadaire régional.

Nous demandons au Conseil communal d'expliquer pourquoi il a été apparemment impossible de travailler avec l'une des imprimeries ou agences de Val-de-Travers.

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe ne souhaite pas développer cette interpellation.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : « *Nous remercions le groupe POP pour son interpellation et l'UDC pour sa question concernant la nouvelle identité visuelle communale, qui est pour ainsi dire un effet collatéral d'une mesure de promotion démographique qui devrait être lancée prochainement si les événements mondiaux nous le permettent – après la pandémie qui a retardé cette mesure, nous faisons face maintenant à la guerre en Ukraine qui pourrait un peu modifier notre campagne de communication.*

Rapide retour en arrière : le Conseil communal a présenté en décembre 2020 un rapport d'information relatif au crédit-cadre de promotion démographique et économique dans lequel différents objectifs étaient décrits pour permettre un retour de la croissance démographique.

Au début de cette législature, en février 2021, un groupe de travail composé de membres de votre Autorité, de collaborateurs communaux et de deux conseillers communaux a été créé pour creuser les pistes évoquées dans le rapport précité. Après plusieurs séances très constructives, une orientation claire a été prise.

Pour se faire accompagner dans une démarche innovante et inédite, le groupe de travail a rapidement proposé de faire appel à une agence de communication et de relations publiques (et je souligne ces derniers termes). Différents bureaux ont été invités à se présenter et le Conseil communal en a choisi un établi à Neuchâtel. Il est important à ce stade de bien comprendre qu'il n'était pas question de revoir l'image de la commune mais bien d'être guidé avec professionnalisme dans le cadre d'une campagne de promotion démographique.

Au fil des discussions avec cette agence spécialisée dans la communication, le marketing et les relations publiques, un constat a été tiré : si notre région est relativement bien connue au niveau touristique, notre commune souffre encore d'un certain anonymat ou d'un manque de lumière.

Pour mieux promouvoir la « marque » Val-de-Travers et pour augmenter l'impact de la mesure de promotion démographique à venir, l'agence a rapidement proposé au Conseil communal d'harmoniser les lignes graphiques de notre commune. De fil en aiguille, décision a été prise de rompre avec les codes graphiques introduits graduellement et de façon disparate depuis 2009 et de créer une nouvelle identité visuelle.

PROCÈS-VERBAL

Comme membre d'un collectif d'entreprises, l'agence a alors fait appel à ses partenaires pour plancher sur l'univers graphique de notre commune qui a finalement été présenté le 24 février dernier.

C'est donc la mesure de promotion démographique (qui sera bientôt dévoilée) qui a donné naissance à la nouvelle identité visuelle de notre commune. Le Conseil communal n'est pas assez naïf pour croire qu'un logo suffira à attirer de nouveaux habitants ; en revanche, il sait qu'il est difficile de « vendre » un excellent produit, en l'occurrence notre commune (désolé pour ce langage commercial), si l'emballage laisse à désirer.

A la question : n'y a-t-il pas de graphistes dans notre région ? La réponse est claire : oui, il y a d'excellents graphistes ici avec qui la Commune travaille régulièrement et que nous recommandons chaleureusement.

A la question du coût de cette création d'identité visuelle, le Conseil communal a été clair dans son communiqué de presse et lors de la conférence de presse : 25'000 francs ont été tirés du crédit-cadre de promotion démographique et économique. Ce montant comprend la création et la déclinaison de l'identité visuelle, y compris la mise à jour du site Internet, la révision de la signature « qualités naturelles », le développement d'une nouvelle page « avis officiels » dans le Courrier du Val-de-Travers et l'impression de quelques documents.

Pour mémoire, tous les travaux d'impression de la Commune sont réalisés par des entreprises vallonnières.

Maintenant que la nouvelle identité de notre commune en tant qu'entité institutionnelle a été lancée, le Conseil communal se réjouit de pouvoir présenter bientôt la deuxième phase de la campagne de promotion démographique et économique.

M. VAUCHER indique que son groupe est satisfait de cette réponse.

B. QUESTIONS

1. Question du groupe UDC relative aux toilettes publiques dans les lieux touristiques : quelle stratégie pour 2022 ?

Le groupe UDC reporte cette interpellation à la prochaine séance.

2. Question du groupe UDC relative à la nouvelle identité visuelle de la Commune

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les coûts totaux de la nouvelle identité visuelle de la Commune ainsi que de sa mise en place ? En outre, le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi le mandat n'a pas été confié à une entreprise de notre commune ? N'y a-t-il pas de graphistes vallonnières qui soient à la hauteur des attentes du Conseil communal ?

Voir réponse à l'interpellation n°8, du groupe POP.

3. Question de M. René Perret (PS) relative aux boîtes et cabanes à livres

Je suis lecteur et j'aime trouver, dans notre Commune, ces endroits où des livres sont déposés, à échanger avec les miens, gratuitement. Non seulement des retraités comme moi en profitent, mais des familles également, particulièrement à la cabane du Sentier didactique à Fleurier. Je trouve ces initiatives intéressantes et encourageantes dans la vie communale. Comment le Conseil communal pense-t-il encourager ces initiatives ?

M. MAIRY (cc) remercie M. Perret pour cette question à laquelle il répond que le Conseil communal est globalement favorable à ces démarches, sur le principe, tant pour des questions de lien social que pour favoriser la circulation et l'échange de biens. Il estime toutefois que ces démarches doivent avant tout être portées par la société civile et non pas par la Commune directement. Il n'entend dès lors pas les encourager en tant que telles, mais les accompagner si cela s'avère nécessaire. Ainsi, la cabane

PROCÈS-VERBAL

mentionnée dans la question de M. Perret, propriété communale, est exploitée par une voisine au travers d'une convention conclue entre elle et la Commune. Le Conseil communal invite toutefois les personnes qui souhaiteraient s'en inspirer en valorisant d'autres lieux publics à contacter le Conseil communal au préalable afin de discuter ensemble des modalités d'usage du lieu. Pour les personnes qui souhaitent installer une boîte à livre ou à troc sur leur propriété, l'Exécutif les invite à se référer aux règlements d'aménagement communaux.

4. Question du groupe socialiste **relative aux abris PC dans la commune de Val-de-Travers**

Vendredi 11 mars, RTS a publié un article listant le nombre de places dans les abris de la protection civile des communes de Suisse romande. Pour notre région, la disponibilité est de 73 % avec un déficit de 3'170 places. Même s'il y a suffisamment de places au niveau cantonal, les habitants de notre commune devraient aller chercher refuge au Littoral. Notre groupe souhaite que le Conseil communal explique ses intentions pour combler ce déficit et ramener calme et sérénité parmi la population.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *Depuis le retour de la guerre sur le continent européen, la population s'inquiète, à juste titre, de sa sécurité. Comme le mentionne l'Etat sur son site Internet, il est toutefois improbable que la Suisse se mette en état de guerre.*

Pour rappel, les places dans les abris sont attribuées et communiquées par les organisations régionales de protection civile sur ordre du canton en cas de besoin uniquement. À ce stade, il n'est donc pas prévu d'ouvrir les abris publics à la population.

Concernant les intentions du Conseil communal, votre serviteur a justement demain une séance extraordinaire du Comité directeur stratégique de la protection civile du canton de Neuchâtel en lien avec la guerre en Ukraine qui permettra à toutes les régions et à l'Etat de faire le point sur la situation et sur les mesures à prendre.

Enfin, la plus grande urgence aujourd'hui est de pouvoir accueillir de très nombreux réfugiés dans de bonnes conditions comme l'a rappelé mon collègue Mairy lors de son intervention.

Avant de courir aux abris, tâchons d'abord de garder la tête froide et de soutenir les personnes qui trouvent refuge dans notre pays ».

5. Question groupe POP **relative à la place de la Gare à Fleurier**

Est-ce que les travaux de la place de la Gare à Fleurier sont terminés ? Si oui, à quand un marquage et une signalisation adaptée ? Et, toujours au sujet de la place de la Gare, il y a eu un appel aux idées pour le nom de la « Rue sans nom » qui longe le parc de la place de la Gare. Quel nom a été choisi ?

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : « *Les travaux de génie civil sont finalisés. Étant donné que la zone sera en partie en zone 30 et en partie en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h), le marquage et la signalisation doivent recevoir l'approbation du SPCH, qui demande qu'une étude complète des modalités de circulation soit faite avant de donner son feu vert pour l'exécution. Le dossier est en cours de finalisation. Des devis pour le marquage ont déjà été demandés.*

Concernant le nom, plusieurs propositions intéressantes ont été transmises et le choix sera arrêté lorsque tous les aspects pratiques auront été réglés. »

6. Question groupe POP **relative à la violence et au sexisme à la petite école**

Il est parvenu à notre connaissance que des situations de violence et des attitudes sexistes ont lieu dans des classes du 1^{er} cycle Harmos dans notre commune : enfants qui forment des groupes fermés par nationalité, mépris des filles, plusieurs enfants qui frappent ensemble un-e camarade...

PROCÈS-VERBAL

Le groupe POP aimerait savoir quelles sont les mesures mises en place au Cycle 1 de l'école de Val-de-Travers pour former les enseignant-e-s dans la prévention et la résolution de ce genre de situations.

M. CALAME (cc) répond ainsi : « *Ni la direction de l'école, ni le Conseil communal n'ont eu écho de telles actions, ce qui signifie qu'elles ont soit été gérées par les enseignants eux-mêmes, soit par le service socio-éducatif. Dans les cas où ces premières étapes ne permettent pas la résolution des conflits, quels qu'ils soient, le SSE ou les enseignants font appel à la direction. Ils peuvent également faire appel au CAPPES (Centre d'accompagnement et de prévention des professionnels des établissements scolaires).*

Il n'existe pas de formation spécifique pour les enseignants à ce propos, mais des outils de résolution. Par exemple, notre cercle scolaire impose chaque année des activités de prévention au cycle 1 comme la méthodologie « Grandir en paix » de la fondation « Graines de Paix » à Genève. Une exposition « ni hérisson, ni paillason » est aussi sollicitée tous les quatre ans par notre cercle, ainsi, tous les élèves la visitent au moins une fois sur leur cycle. Il s'agit d'une exposition mobile sur le thème du vivre ensemble.

Finalement, en 4^e année, le CAPPES intervient dans toutes les classes sur le thème du harcèlement.

Ceci étant dit, j'invite le groupe POP à s'approcher de moi, afin de m'en dire un peu plus sur la situation qu'il rapporte par cette question au Conseil général. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Elle remercie l'Assemblée et lève la séance à 22 h 49.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

May Margot

Jean-Philippe Franel

Motions en suspens :

- Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, acceptée par le CG lors de la séance du 22 mars 2021, délai de réponse prolongé d'une année.
- Motion du groupe POP relative à l'extinction de l'éclairage nocturne de la commune, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022
- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022